

ESPACE de libertés

Mensuel du Centre d'Action Laïque / SEPTEMBRE 2020 / N°491

Dossier

Quel avenir pour l'école ?

Grand entretien avec

Caroline Fourest

La crainte du coup d'État climatique



3 Édito

Au-delà du bruit et de la fureur.

BENOÎT VAN DER MEERSCHEN

4 Quoi ?!

6 Grand entretien

La nouvelle police de la pensée.

Caroline Fourest se demande combien de temps encore perdurera l'antiracisme universaliste qu'elle défend. PHILIPPE FOUSSIER

10 Dossier

Quel avenir pour l'école ?

Le confinement a mis en évidence bien des inégalités encore à pallier entre les élèves. Pour faire évoluer le projet éducatif, les pistes sont nombreuses et les chemins empruntés pas toujours bien balisés, mais on se creuse les méninges ! Car l'excellence pour toutes et tous reste un défi à relever ensemble.



46 Libres ensemble

46 Sans haine et sans opprobre.

À quatre siècles près, ils auraient pu être amis : Pierre Ansay n'a pas fini de rendre Spinoza actuel.

JEAN CORNIL

50 Tuer les tabous pour sauver

l'hôpital. Et faire le lien avec les maisons de repos et de soins. Un mot d'ordre : décloisonnement.

FRÉDÉRIC SOUMOIS

54 La crainte du coup d'État

climatique. Mark Alizart en appelle à l'armée verte pour vaincre le carbo-fascisme. VÉRONIQUE BERGEN

58 International

60 De l'urgence permanente.

Quand les mesures d'urgence s'inscrivent dans la durée, les libertés fondamentales en pâtissent. En Hongrie et ailleurs, la vigilance est de mise. FRANÇOIS FINCK

64 La mainmise des écoles

confessionnelles. Outre-Manche, l'État finance trop d'écoles confessionnelles au goût de la National Secular Society.

MIREIA CRESPO

67 Pologne : aux origines du «nouvel autoritarisme».

Malgré une opposition progressiste bien vivace, la droite populiste a encore fait recette aux présidentielles.

FRANÇOIS FINCK

70 Culture

72 Le «statut d'artiste» bientôt sans guillemets?

Sortir les acteurs et actrices de la culture de la précarité professionnelle, une urgence par les temps qui courrent ! ARTHUR SENTE

75 La culture, un droit pour toutes

et tous. Article 27 permet aux personnes aux moyens limités de retrouver le chemin de la participation culturelle. VINCIANE COLSON et AMÉLIE DOGOT

78 Des idées et des mots

80 Coup de pholie

Les leçons de Lasthénie.

BAPTISTE COPPENS

Au-delà du bruit et de la fureur

Au moment d'écrire ces lignes, en cette période étrange où virus et phases diverses de (dé)confinement viennent chahuter le cours normal de nos existences, il est complexe de se projeter dans un avenir immédiat. Pourtant, si les prises de position sur le «monde d'après» sont nombreuses, ce que réclament aussi les victimes de cette crise, ce n'est pas uniquement un avenir, mais déjà un présent.

Or, ce dernier n'est guère reluisant entre précarisation galopante, risque de tomber dans le piège d'une société de surveillance et multiples entorses (certes acceptées de façon temporaire par notre représentation nationale) à des droits aussi essentiels que ceux de circuler, de se réunir, etc.

Si la lutte contre le virus a évidemment toute sa pertinence, gardons à l'esprit que c'est dans un processus d'accoutumance aux dérogations aux droits de l'homme que l'État d'exception devient si vite la règle et ce, au détriment de l'État de droit.

Plus contagieuse qu'un virus, malheureusement, c'est trop souvent la peur qui s'est communiquée en un clin d'œil. Une peur qui ne favorise guère l'usage de la raison, mais, bien au contraire, l'expression en sens divers d'émotions sur lesquelles il est bien difficile de bâtir. Ces constats, loin de devoir nous décourager, nous obligent au contraire, aujourd'hui plus que jamais.

Notre mouvement, lui, doit précisément miser sur l'intelligence et sur la compréhension de ce qui se joue au-delà du bruit et de la fureur des événements que nous vivons.

Sans oublier ce qui est déjà le cœur de notre action (et l'actualité parlementaire récente sur l'IVG a encore démontré que, sur bien des dossiers, nous ne pouvons nous permettre de baisser la garde), c'est le travail qui nous attend collectivement pour les semaines et mois à venir : comprendre comment un «aussi infiniment petit» a pu à ce point déboussoler notre monde, disséquer minutieusement les mesures adoptées pour lutter contre la pandémie et questionner leur proportionnalité par rapport à leur intrusion dans la jouissance de nos droits fondamentaux, écouter les uns et les autres sur les failles béantes de notre société que cette crise a révélé et/ou amplifié, explorer de nouveaux champs d'action, formuler ensuite des propositions concrètes pour des modifications structurelles.... Voici quelques-unes des tâches déjà devant nous.

Les outils sont là, la volonté d'agir avec nos balises aussi. À cet égard, qu'il me soit ici permis de conclure avec un mot de remerciement pour Jean De Bruecker : rester arrimé aux principes en refusant de se laisser emporter par la vague torrentielle des modes ou le «court-termisme» ambiant, voilà une des leçons qu'il nous légue et à ne pas oublier au moment de son départ. 

Opinion

Critique du soft power chinois

L'expérience de la pandémie de Covid-19 a-t-elle érigé la Chine en tant que modèle de gestion, en raison d'une série de mesures très fortes adoptées pour la contenir ? Et ce, en dépit de réductions drastiques des libertés ? L'opinion de Jean-Michel De Waele, professeur en sciences politiques à l'ULB.

«C'est l'une des grandes questions qui se posent : est-ce que cette crise provenant de Chine ne va pas profiter à la Chine ? Est-ce que le modèle chinois ne va pas en sortir renforcé ? Il faudrait que tout le monde ouvre un peu les yeux sur ce pays. La Chine recense un peu moins de 5 000 morts... On peut en douter. La réalité se situe sans doute plutôt autour des 30 000, 90 000, voire 120 000 ! On ne sait pas ce qui s'est passé dans les villes de province, autour de Wuhan, par exemple. Le "succès" de la Chine, nous ne savons pas à quel prix il a été atteint et nous ne savons pas ce qui se passe réellement. Il y a certes des scientifiques chinois de très haut niveau qui collaborent avec le reste du monde, mais aujourd'hui, ils ont perdu leur liberté académique. Je suis allé suffisamment en Chine pour me rendre compte que la liberté académique de mes collègues actifs dans les grandes universités, qui était raisonnable – du moins pouvait-on discuter avec eux – aujourd'hui, elle est réduite à néant. Je ne fais en rien confiance aux autorités chinoises et à leur politique de gestion. Le modèle chinois ne nous apprend en fait pas grand-chose, parce que l'on ne peut pas accorder de crédit et de fiabilité aux chiffres fournis. Aujourd'hui, la Chine bénéficie peut-être d'un *soft power*, elle essaie de se donner une bonne image. J'ai reçu des messages d'étudiants et de collègues chinois qui se sont très gentiment inquiétés de ma santé et du manque de masques. Et je pense que toute une série de collègues qui sont allés en Chine ces dernières années ont reçu par hasard le même cadeau de *soft power*. Pourtant, cette crise peut aussi affaiblir le gouvernement chinois, je pense que beaucoup de ses citoyens ne sont d'ailleurs pas dupes du tout. Le pouvoir chinois pourrait être aussi fragilisé et déstabilisé par le nombre de chômeurs qui a explosé par millions. On observe une très importante crise sociale aujourd'hui dans ce pays, qui préfère cependant distiller les belles images lumineuses de Wuhan, lors de sa réouverture.



© Hector Retamal/AFP

La Chine nous vend des millions de masques comme elle nous en a toujours vendu des millions, à vrai dire. Le problème que cela pose, c'est celui du modèle européen ultralibéral qui est allé jusqu'à considérer que l'on trouverait toujours une source d'approvisionnement sur le marché. Il est temps de revenir, sans doute, non pas à la fermeture des frontières, non pas à l'isolement et au chacun-pour-soi, mais à ce qu'au moins, au niveau européen, nous produisons une liste de produits alimentaires, médicaux, informatiques, qui nous permettent de passer un certain nombre de crises. Je suis vraiment très frappé, y compris dans les médias occidentaux – malgré certains commentaires de journalistes plus critiques –, que l'on donne ainsi *quitus* à la Chine.» (vc)

De sang-froid

Elle croit aux humanoïdes reptiliens, ces créatures mi-humaines, mi-extraterrestres, dont l'unique objectif est d'asservir l'espèce humaine. Elle pense même que les États-Unis sont gouvernés par des reptiliens et le clamait haut et fort – au milieu d'autres inepties pseudo-scientifiques – dans une vidéo datant de 2015. Stella Immanuel, médecin diplômée de l'université de Calabar au Nigeria et titulaire d'une licence médicale valable aux États-Unis, selon le site du Texas Medical Board, est également pro-hydroxychloroquine. Et le président Donald Trump a prouvé qu'il n'était ni rancunier ni très regardant en retweetant une vidéo récente de ladite médecin entourée de confrères en blouses tout aussi blanches que la Maison devant laquelle ils se trouvaient. Elle y prétend que les masques ne sont pas nécessaires pour se protéger du Covid-19 puisqu'il existe un médicament pour le traiter. De notre côté, si l'on en croit la théorie du cerveau triunque, le cerveau reptilien de Donald Trump lui est fort utile pour remplir ses fonctions vitales: manger, respirer, dormir et... retweeter sans vérifier. (ad)

Délivrez-nous du virus

En plein confinement, la bénédiction du pape François, seul face à une place Saint-Pierre habituellement noire de monde et son appel «pour que les croyants répandent leurs prières et demandent à Dieu de les protéger contre l'épidémie» ont paru fort éloignés, voire complètement en décalage par rapport à ce qu'étaient en train de vivre les citoyens au quotidien. Entre les rassemblements religieux interdits

pour cause de propagation, le refus du confinement par certaines communautés religieuses, la croyance en un châtiment divin, le signe de la présence de l'esprit du Mal ou encore de la fin des temps... les liens entre les religions et la crise sanitaire actuelle sont variés et quelquefois déconcertants. Et même si la pandémie est loin d'être finie, l'Observatoire des religions et de la laïcité de l'ULB n'a pas perdu de temps pour analyser le phénomène sous toutes ses coutures. Dans un rapport paru en juin dernier, Jean-Philippe Schreiber soulève de nombreuses questions dont la plus alarmante est sans doute le manque de confiance à l'égard de l'autorité civile «parfois légitimé par le discours de certains politiques». Et de l'autorité scientifique est-on tenté d'ajouter. Car dans cette histoire, la Science est venue compliquer la relation déjà tendue au sein du couple Église/État. Il est cependant encore trop tôt, conclut Jean-Philippe Schreiber, pour savoir si l'impact de la pandémie sur les traditions religieuses sera négatif ou plutôt positif. Au virus comme à la guerre? (ad)

Sale temps pour les non-croyants

Autre rapport aux analyses très riches paru en juin dernier, c'est celui de Humanists International sur les risques encourus par les athées, les libres-penseurs et les rationalistes du seul fait de leurs convictions. Ce n'est pas nouveau, et l'association internationale sort un rapport annuel – précédemment intitulé «The Freedom of Thought Report» – sur le sujet depuis 2013, mais trop de personnes sont encore discriminées et persécutées aujourd'hui en raison de leurs convictions non confessionnelles. «En général, on peut dire que pour être un humaniste [au Pakistan], vous devez avoir le courage de tout perdre.» Le témoignage est glaçant et en dit long sur la situation de ce pays qui, avec le Bangladesh, compte le plus grand nombre d'assassinats pour athéisme au monde. Malgré les différences entre les pays étudiés, les auteurs du rapport 2020 «Humanists at Risk» ont observé deux traits communs: l'invisibilité des humanistes et les attaques contre les opinions minoritaires. Comme l'explique un humaniste indonésien anonyme: «Changer les lois discriminatoires et [mener d]es campagnes [est] très utile, mais la simple reconnaissance de notre existence serait déjà assez importante pour commencer à changer les choses.» (ad)

La nouvelle police de la pensée

Éditorialiste, essayiste, réalisatrice, Caroline Fourest propose dans son dernier livre d'explorer l'histoire de «petits lynchages ordinaires» qui, sous couvert de sensibilités heurtées, menacent clairement la liberté d'expression. Le phénomène, né en Amérique du Nord, arrive désormais en Europe.

Propos recueillis par Philippe Foussier
Grand Maître du Grand Orient de France (2017-2018) et journaliste

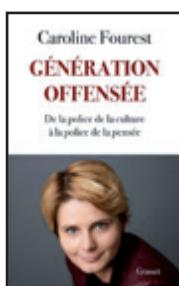
Quelle est cette Génération offensée que vous décrivez dans votre livre ? S'agit-il d'une classe d'âge, d'un milieu particulier ? Est-elle récente ?

Le terme «génération» désigne plus un *credo* qu'une classe d'âge. Mais il est clair que cette vision de l'antiracisme, identitaire et défensive s'étend chez la génération Y, née entre le début des années 1980 et la fin des années 1990. C'est une génération qui n'a pas eu à mener de combats réellement difficiles contre le racisme et les discriminations. Ils n'ont connu ni la ségrégation, ni la colonisation, ni l'apartheid, ni même vraiment le combat ayant abouti au mariage pour tous, que ma génération a mené. Ils sont les enfants de ces combats, ils bénéficient de ces acquis et, comme nous en rêvions, ils sont spontanément antiracistes. Ce qui est formidable, et réjouissant. Mais cette spontanéité, ce réflexe évident, vire parfois à la «panurgie». Il suffit que quelqu'un crie au racisme pour que tout le monde s'emballe et le lynche sur les réseaux sociaux pour se

sentir du bon «côté». Or il arrive, de plus en plus souvent, que ces consignes soient lancées non pas contre des racistes, mais contre des auteurs ou des artistes parfaitement antiracistes, comme Ariane Mnouchkine (parce qu'elle a monté une pièce sur les autochtones du Canada) ou le chanteur Pharrell Williams (parce qu'il a posé avec une coiffe indienne pour un magazine). En fait de racistes, ces intellectuels ou ces artistes défendent simplement une vision plus universaliste qu'identitaire, la liberté d'expression ou de création. Ce qui gêne beaucoup la gauche identitaire, qui lance contre eux des anathèmes pour les disqualifier.

Vous employez le terme de «police de la pensée», qui renvoie à la notion de censure. Comment procèdent donc ces censeurs pour imposer leurs vues ?

En lançant des anathèmes comme «appropriation culturelle», en délégitimant l'autre sur la base de sa couleur de peau, distillant le soupçon de



Caroline Fourest,
«Génération offensée. De la police de la culture à la police de la pensée»,
Paris, Grasset,
2020, 160 p.

racisme. Ils vont tout disséquer et s'ils ne trouvent rien, uniquement des propos universalistes, ils vont inventer et lui prêter un inconscient. C'est le cas tout récemment d'un post hallucinant de Louis-George Tin, le président du CRAN (Conseil représentatif des associations noires), que je connais depuis plus de vingt ans puisque nous avons combattu ensemble contre l'homophobie. Imaginant un guide de la « parlure républicaine », il écrit : « Ne dites plus : "Vive la suprématie blanche." Dites : "Nous sommes universalistes" », ou encore « Ne dites plus : "Les Noirs et les Arabes ne comptent pas." Dites : "Je suis contre les statistiques ethniques." » Outre le fait qu'il s'agit d'une disqualification assumée du fait de se référer à la République, c'est d'une malhonnêteté totale. Ceux qui croient à l'universalisme sont transformés en suprémacistes, et ceux qui refusent les

statistiques ethniques aussi! Voilà le niveau d'amalgame dont sont capables les boutiquiers de la gauche identitaire. Et bien sûr, ce degré de simplisme est applaudi outre-Atlantique par la gauche américaine, car il correspond à leur vision de l'antiracisme.

La réalité que vous décrivez s'applique au premier chef à l'Amérique du Nord. L'Europe est-elle concernée à court terme de la même manière selon vous ?

Aux États-Unis, le débat intellectuel ne concerne qu'un tout petit nombre de personnes lisant encore des livres. En Europe, les livres – et donc le choix des mots – possèdent encore un pouvoir. Celui de la nuance. J'ai la faiblesse ou l'optimisme de croire que l'antiracisme universel, celui qui vise l'égalité et le droit à l'indifférence, est toujours majoritaire. Mais pour combien de temps ?



© Kenzo Tribouillard/AFP

Selon Caroline Fourest, les petits lynchages ordinaires finissent par envahir notre intimité, assigner nos identités et censurer nos échanges démocratiques.

Cette subtilité philosophique n'est plus assez transmise. Des filières universitaires comme à Paris 8 ou à l'École normale enseignent même de la combattre. Des générations de jeunes professeurs et de jeunes chercheurs, mais aussi d'activistes, encouragées par des réseaux américains tels que les *Young Leaders*, ne jurent plus que par la vision simpliste et post-ségrégationniste à l'américaine. Pour eux, l'idéal universaliste est associé à la colonisation et la laïcité est accolée à l'oppression des minorités. Il faut d'urgence résister à cet amalgame, réapprendre que l'universalisme a permis les luttes pour l'indépendance, et la laïcité celles pour la protection des minorités religieuses. Sinon, nous allons

vers une réécriture totale de l'histoire où la philosophie politique ne sera plus qu'une guerre de tranchées entre identités. Où il n'y aura plus d'histoire commune mais une addition d'histoires particulières. Chaque groupe interdisant à l'autre de parler de « son » histoire ou de toucher à « son » art.

Comment sommes-nous passés en cinquante ans du slogan « Il est interdit d'interdire » à la situation que nous connaissons aujourd'hui ?

Cela est dû à l'importation de la mentalité ségrégationniste, paradoxalement, par le biais de l'antiracisme américain. Plus pragmatique que



© Karine Pierre/Hans Lucas/AFP

Il suffit que quelqu'un crie au racisme pour que tout le monde s'emballe et se lance dans un lynchage sur les réseaux sociaux. La dramaturge Ariane Mnouchkine en a fait les frais pour avoir monté une pièce sur les autochtones du Canada.

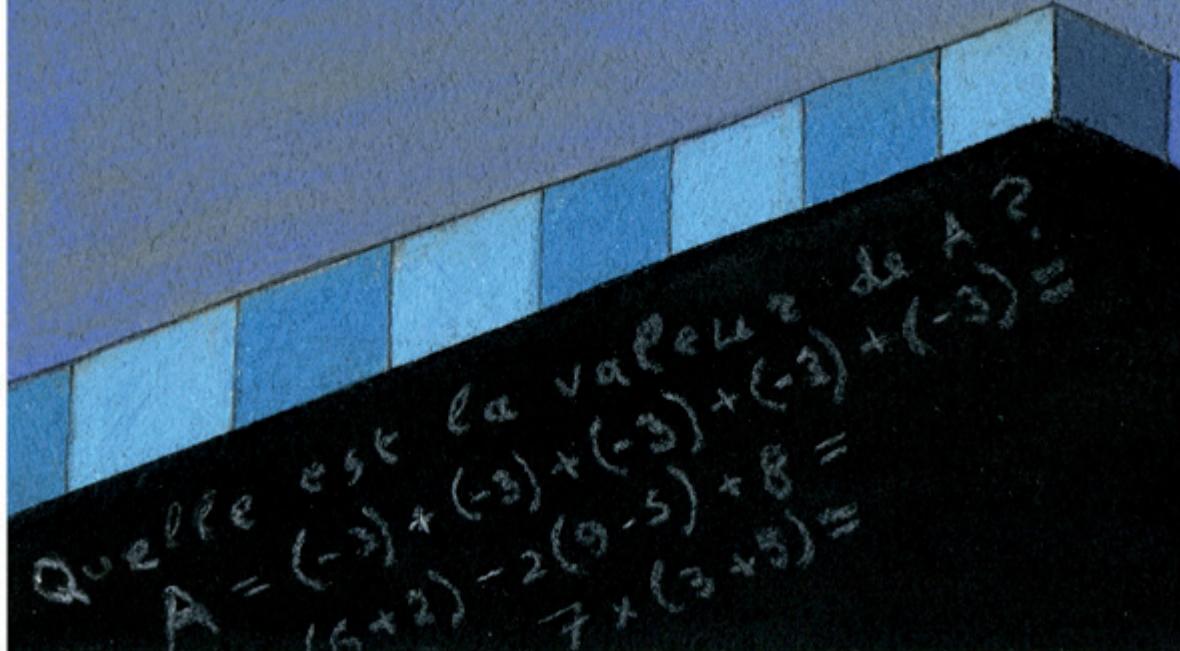
philosophique, il n'a pas pris le temps de déconstruire en profondeur les catégories ethniques de la ségrégation. L'essentiel fut de s'y opposer, d'inventer de nouvelles cases, mais pas de les supprimer. Du temps de la ségrégation, il n'existe que deux cases, «blanc» et «noir», puis on est passé à «métis» et maintenant à plus de 186 cases ethniques. Mais personne n'ose vraiment dire qu'il serait temps de cesser de penser les individus en fonction de leur couleur de peau. Obama a essayé un antiracisme «post-racial», mais l'Amérique profonde a répondu en votant pour la revanche des Blancs juste après avec Donald Trump. Il faut maintenant sortir de cette revanche... C'est une étape longue, sans doute inévitable au regard de l'histoire des États-Unis, mais que nous ne devrions pas plaquer sur l'Europe. Le racisme européen est bien plus pervers et paradoxalement subtil. Il est fait d'imaginaire esclavagiste et colonialiste, où l'on veut davantage se mélanger mais de façon asymétrique et dominatrice. En France, les plus racistes ne sont pas issus des classes supérieures ignorant la diversité du monde, mais plutôt des classes populaires qui ont la sensation de perdre leur qualité de vie, de perdre leur pouvoir d'achat, et se raccrochent à la nostalgie d'un temps où ils étaient au moins dominants culturellement parlant. Cela ne se combat pas de la même manière. Rien ne serait pire que de donner le sentiment de privilégier une élite sur critères ethniques, comme le proposait le secrétaire d'État chargé de lutter contre les discriminations sous Nicolas Sarkozy.

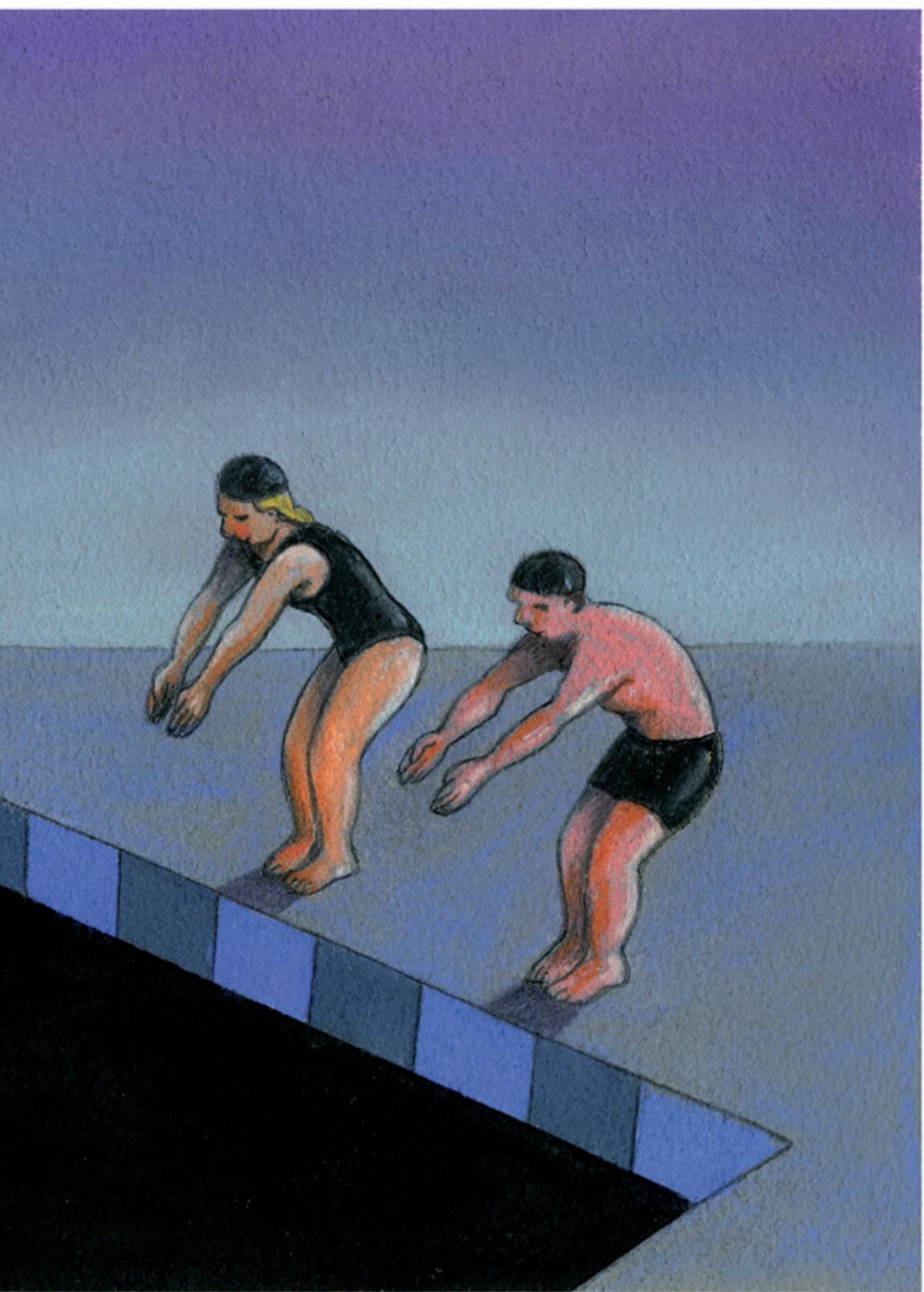
Il suggérait de réserver des places au troisième concours externe de l'ENA sur critères ethniques. Ce qui était le meilleur moyen de favoriser les enfants des élites, comme l'ancien président du CRAN (qui était fils de ministre). Qu'en auraient pensé les enfants d'ouvriers n'ayant pas droit à cette filière ? Le Front national s'en serait régale. Même si cela coûte bien plus cher à l'État, nous n'avons pas besoin de «discrimination positive» ethnique, mais de bourses, d'aides sociales et de donner les codes d'entrée des élites à tous les enfants de la République.

Vous-même avez connu des tentatives de censure de la part de ces courants. Vous incriminez les «élites» dont vous constatez la démission face à ce type de situation. La «retribalisation» du monde est-elle donc inéluctable ?

Non, je n'incrimine pas «les élites» en général. Cela ne veut rien dire car nous en faisons tous partie. Beaucoup d'intellectuels ou de journalistes restent attachés à l'universalisme. En revanche, nous avons un sérieux problème à l'Université. Et tout politique qui a le courage de le dire se prend une campagne féroce corporatiste. Dans un contexte de remontée des propagandes antirépublicaines, il faut pourtant repenser notre façon de transmettre et de cultiver l'esprit critique. Sinon, l'idéal républicain universaliste finira broyé entre l'identitarisme d'extrême droite et l'identitarisme d'extrême gauche. Et bien sûr, finalement, l'extrême droite est sûre de l'emporter. 

Quel avenir pour l'école ?





Les cartables sur le dos, les souvenirs de vacances dans les cœurs ou les chaussettes pour certains, les petits et plus grands petons ont repris le chemin de l'école. Des interrogations plein la tête, du côté tant des élèves que de leurs parents ou du corps enseignant. Il faut dire que 2020, et sa crise dont on se lasse de répéter le nom, a fortement secoué ces sanctuaires du savoir et de l'éducation fréquentés par nos chers bambins, révélant plus que jamais les faiblesses du système, exacerbant particulièrement les inégalités. D'aucuns estiment d'ailleurs que l'école doit se réinventer, s'aligner davantage sur les enjeux sociétaux actuels, investir de nouvelles disciplines ou repenser la place des enseignants et des enseignés. Sans oublier bien entendu notre monstre du loch Ness belgo-belge : le Pacte d'excellence, dont on attend d'apercevoir la première percée sur un miroir d'eau trouble. Mais les recettes préconisées font-elles les solutions ? Rien n'est simple au royaume de Charlemagne. Une chose est sûre, l'avenir idéal de l'école reste à définir. (se)

La priorité ? Lutter contre les inégalités

Mercredi 27 mai, en pleine crise sanitaire, le comité de concertation réunissant les entités fédérées du pays prenait une décision forte : reprise des cours le 2 juin pour les maternelles et le 8 juin pour les primaires en Belgique. Cette décision a mis fin à une période d'enseignement à distance et de confinement strict qui aura permis de nous interroger sur «l'école», ses faiblesses et ses opportunités. Ainsi, le temps d'un confinement, le coronavirus a mis en lumière de nouveaux enjeux pour cette réflexion essentielle à nos sociétés démocratiques : «Quelle école voulons-nous demain ?» L'enseignement reste une priorité pour le Centre d'Action Laïque qui milite pour une école publique, neutre et gratuite : la seule capable de renforcer l'égalité entre tous les citoyens.

Par Lionel Rubin

Chargé de recherche « Études & Stratégie » - CAL/COM

Les résultats des enquêtes PISA nous le rappellent régulièrement : l'enseignement francophone en Belgique est l'un des plus inégalitaires de l'OCDE. En d'autres termes, nous ne formons pas de mauvais élèves, mais l'écart entre les jeunes issus de milieux socio-économiques favorisés et ceux issus de milieux en difficulté est l'un des plus importants. La reproduction des inégalités en milieu scolaire, développée par les théories des sociologues Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron dans *La Reproduction*¹, est alimentée par un mécanisme simple : l'école reproduit le modèle culturel des catégories sociales favorisées, sanctionne ce qui est cultuellement légitime et sélectionne

ceux qui sont capables de se l'approprier. À l'aune de ces constats, l'école nécessite d'être repensée. Surtout depuis que la crise sanitaire a mis en exergue ces inégalités et en a accentué d'autres, souvent moins visibles.

La première lutte contre les inégalités s'instaure dès le plus jeune âge, quand les *habitus* culturels de la majorité inscrivent l'enfant à l'école à 3 ans, mais qu'une minorité attend l'obligation scolaire (actuellement 5 ans), creusant déjà à ce stade certaines inégalités. Ce ne sont pas tant les connaissances et les apprentissages qui s'accumulent comme retard chez certains – souvent en difficulté économique –

¹ Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, éditions de Minuit, 1970.

mais bien les habitudes, les codes scolaires, la socialisation et tout ce qu'elle entraîne dans son sillage.

Pour une gratuité réelle

La lutte contre les inégalités, c'est aussi le combat pour une réelle gratuité scolaire. Aujourd'hui, celle-ci est coulée dans la Constitution. Pourtant, elle est loin d'être une réalité: cantines, garderies, matériel, voyages, caisses de classe... Si les maternelles sont quasi gratuites (env. 280 €/an), on grimpe à une moyenne annuelle de 1 225 € en primaire, 1 550 € dans le secondaire général et près de 2 300 € dans l'enseignement technique et professionnel (selon un sondage de la Ligue des familles en 2015-2016). Cette problématique est une affaire de sous et doit évidemment s'envisager au regard de la réalité financière et institutionnelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais gardons

en tête qu'elle fonde le terreau des inégalités. La réflexion doit continuer en ce sens et il faudra se montrer toujours plus créatif (plafonnement des coûts scolaires, centrales d'achats, complémentarité entre pouvoir organisateur et pouvoir régulateur, projets pilotes...) pour tendre progressivement vers la gratuité réelle.

Combler le fossé numérique

La crise sanitaire nous a également mis devant d'autres inégalités: les conditions pédagogiques et matérielles à domicile. L'enjeu de l'école numérique doit être pris à bras-le-corps dès à présent sous toutes ses facettes: équipement des classes, mais aussi à domicile pour les élèves en situation de précarité. Dans l'enseignement obligatoire et supérieur, disposer d'un ordinateur portable et d'un endroit calme n'est pas une réalité pour chacun. L'un

Quelles pistes pour rebondir?

Au regard des valeurs d'égalité et de laïcité défendues par le CAL, l'enseignement obligatoire a été relativement épargné durant cette crise et a fait l'objet d'une attention particulière pour le préserver comme un service public de qualité. Le contexte fut sensiblement différent pour l'enseignement supérieur, avec des enjeux et un public majeur différents. Les décisions se sont davantage articulées autour du maintien – souvent bancal et fastidieux – des cours et des examens de fin d'année.

Différentes pistes soutenues par le CAL peuvent participer à pallier les inégalités accentuées ou créées par le confinement, notamment en:

- plaidant pour un réel investissement dans la techno-pédagogie et une stratégie de formation numérique de nos enseignants;
- établissant rapidement des balises qui permettront de protéger notre enseignement de nouveaux assauts économiques liés au numérique (plateformes, matériel informatique, contenus numériques...);

des défis de ces prochaines années sera notamment que chaque élève ait accès à du matériel de qualité. À défaut, ces disparités accentueront les asymétries d'apprentissage, qui se doublent fréquemment chez les plus petits d'une absence de soutien pédagogique des parents.

La nécessité d'un horizon commun

La crise sanitaire aura mis en exergue toute l'absurdité et la concurrence entre réseaux, pouvoirs organisateurs et établissements : mesures sanitaires et jours de rentrée différents, non-respect des circulaires... Comme le souligne Fred Mawet, secrétaire générale de l'ASBL Changements pour l'égalité, «ce miroir grossissant du confinement fait une fois de plus prendre conscience de l'immense chemin qu'il y a à parcourir pour converger – au-delà des réseaux et des pouvoirs organisateurs – vers une école commune qui cherche à construire

de la cohérence et de la qualité pédagogique pour tous en acceptant de démonter les logiques de distinction et de concurrence afin d'investir dans la solidarité à tous les étages – entre les réseaux, entre les écoles, entre les enseignants et entre les élèves –, toutes conditions indispensables pour mettre en œuvre un tronc commun». Le Pacte pour un enseignement d'excellence est en effet censé offrir un horizon commun pédagogique. Il doit être soutenu, mais ne pourra résoudre seul les problèmes d'inégalité.

Enfin, l'école de demain doit résolument illustrer les combats actuels pour l'égalité et lutter contre les discriminations et le harcèlement liés au genre, au sexe, à la couleur de peau, à l'origine ethnique, au handicap ou encore à la religion. À cet égard, un vrai cours de deux heures d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté pour tous les élèves en lieu et place des cours de religion ou de morale serait salutaire. Cela

- plaidant pour développer dès à présent un cadastre des familles dans le besoin de matériel informatique. Il ne s'agit pas de savoir si toutes les écoles ont développé de nouvelles pratiques pédagogiques, mais bien de savoir si toutes les familles ont accès à ces nouvelles pratiques scolaires développées et si celles-ci ne renforcent pas les inégalités;
- généralisant l'ÉVRAS tout au long du parcours scolaire comme espace de parole et de libération des sentiments;
- maintenant l'accès aux ordinateurs et aux imprimantes dans les écoles et les universités, moyennant un système d'horaires et d'inscriptions;
- incitant les universités et les hautes écoles à mettre à disposition des locaux d'études (hors grandes salles de bibliothèques) pour les élèves qui en ont besoin;
- renforçant le message autour d'un réseau unique pour faire face aux disparités et aux inégalités d'organisation entre PO, réseaux et établissements.



passe alors par les cours, par la prévention, par l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (ÉVRAS), par la sensibilisation, mais aussi par les infrastructures scolaires plus inclusives et moins «masculinistes», la mixité sociale, et la déconstruction de tous les préjugés. En classe et dans la cour de récré donc, mais également en dehors de l'école, c'est-à-dire dans la rue, là où les enfants se nourrissent de l'exemple des adultes.

L'école de demain, c'est d'abord celle qui aurait dû exister depuis hier : une école unique, gratuite, publique. Une école où les inégalités s'effacent progressivement jusqu'à disparaître totalement, où l'objectif n'est pas de former des adultes capables de produire, mais où les enfants s'épanouissent, développent leur esprit critique et deviennent des citoyens attachés aux valeurs démocratiques. 

Pacte d'excellence : une évolution, sans révolution

Le Pacte pour un enseignement d'excellence, c'est un peu le monstre du Loch Ness : tout le monde dit l'avoir vu, mais personne ne sait à quoi il ressemble. Pourtant, depuis 2015, les ministres en charge de l'Enseignement et les acteurs de terrain y travaillent d'arrache-pied. D'ici quelques années, ses effets doivent remédier aux faibles performances de l'enseignement francophone. Certains y croient, d'autres doutent. Qu'en est-il réellement ? Quelles sont les grandes lignes du Pacte et répondent-elles aux enjeux de l'école de demain ?

Par Lionel Rubin

Chargé de recherche « Études & Stratégie » - CAL/COM

La nécessité du Pacte et de cet ensemble de réformes de l'enseignement francophone est née d'un constat : l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) est l'un des mieux financés au monde mais reste profondément inégalitaire. Il reproduit les disparités sociales et favorise un haut taux de redoublement et de décrochage¹. Une réforme systémique était donc nécessaire. Et cette dernière s'est incarnée dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Les premières réformes sont progressivement intégrées dans les écoles, par le biais de mesures concrètes déjà mises en place (renforcement de l'encadrement en maternelle, plans de pilotage, début du tronc commun en maternelle...), et les effets sont attendus pour 2030.

Le Pacte est un ensemble de réformes (programmes, transition numérique, formation des enseignants, lutte contre l'échec scolaire...) qui a pris corps en réunissant autour de la table les acteurs de l'enseignement. La volonté de Joëlle Milquet, alors ministre de l'Enseignement obligatoire, était de mettre en œuvre le Pacte en coconstruisant cette réforme afin de susciter l'adhésion. La première étape était la plus facile : faire partager le constat sur l'état de notre système et développer une vision commune pour l'école du XXI^e siècle. Convoquer des acteurs avec des sensibilités différentes et des points de vue parfois très éloignés de ce que devrait être notre système scolaire a inévitablement conduit à des compromis. Qui plus est, cette

¹ Résultats de l'enquête PISA 2018, mise en ligne sur www.oecd.org.

Les premiers résultats sont prévus en 2030. Cela peut sembler lointain mais on peut comprendre qu'une réforme d'une telle ampleur mette du temps à modifier le système scolaire de la FWB... s'il change.

méthode a d'emblée mis en évidence les tabous, notamment celui de la concurrence entre réseaux. Des acteurs embarqués et loyaux vis-à-vis du processus du Pacte ont été mis en difficulté dans d'autres cénacles. Forcément, comme tout ce qui touche à l'enseignement, ce projet a divisé: il y a ceux du dehors reprochant à ceux du dedans d'avoir accepté des accommodements, et ceux du dedans défendant le Pacte.

Le fameux tronc commun

La première et la plus emblématique de ces réformes est l'instauration d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire de la maternelle jusqu'à l'âge de 15 ans. Ce nouveau tronc commun s'accompagne d'une révision en profondeur des contenus d'apprentissage et d'un décloisonnement des matières, visant à intégrer dans ces années d'instruction les dimensions polytechnique (cours techniques manuels, technologiques, numériques...) et multidisciplinaire (art, culture, sport, entrepreneuriat...). Par ailleurs, une partie du volume horaire sera consacrée à l'accompagnement

personnalisé des élèves. Celui-ci permet de différencier les apprentissages en fonction des forces et des faiblesses des élèves. L'objectif est de les aider, à la fin du tronc commun, à s'orienter positivement pour la suite de leur parcours scolaire.

À l'issue du tronc commun, deux choix s'offrent ainsi aux jeunes: une filière dite de «transition», qui prépare aux études supérieures, et une autre dite de «qualification», qui prépare directement à un métier. La revalorisation de l'enseignement qualifiant, afin que celui-ci devienne un choix positif, est à cet égard inscrite dans le Pacte. Comment? En le réorganisant, en instaurant la formation manuelle et technologique et en favorisant la découverte des différents métiers tout au long du tronc commun, et en développant les synergies entre l'enseignement, la formation et le monde de l'emploi et des entreprises.

Nouvelle gouvernance

Un autre pilier du Pacte mobilise quant à lui les acteurs scolaires (pouvoirs organisateurs, directions, équipes pédagogiques, parents...) en réinventant le mode de gouvernance des écoles sur base d'un principe d'autonomie renforcée associé à une responsabilisation des écoles. Au travers d'un «plan de pilotage», l'action pédagogique d'un établissement devra poursuivre des objectifs généraux d'amélioration du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles: renforcement des apprentissages, diminution des inégalités socio-économiques, réduction



du redoublement et du décrochage, inclusion des élèves à besoins spécifiques, climat scolaire.

Les premiers résultats et inflexions de courbes significatives sont prévus en 2030. Cela peut sembler lointain mais on peut comprendre qu'une réforme d'une telle ampleur mette du temps à modifier structurellement le système scolaire de la FWB... s'il change. Car c'est probablement la plus grande réserve qui peut être émise au sujet du Pacte: et si l'on avait raté le coche pour opérer les véritables changements censés mettre un terme aux inégalités scolaires? Et si cette réforme nécessaire et tant attendue s'était

heurtée à cette caractéristique nationale: le compromis – mou – à la belge?

De persistantes résistances

Car la réalité dans quelques années sera sans doute celle-ci: la liberté pédagogique, érigée en valeur sacrée et reposant sur plusieurs réseaux et une multiplicité de pouvoirs organisateurs, continuera à cultiver les germes de ce qui mine l'enseignement francophone depuis toujours: le cloisonnement social et la reproduction des inégalités. On constate notamment dans le cadre du décret inscriptions – et de son abrogation ou modification prévue par la Décla-



ration de politique communautaire – les résistances au sein du monde scolaire, mais aussi de parents favorisés ou de certains partis politiques face aux changements de l'école, malgré son indéniable aspect profondément inégalitaire.

Se greffe à ce premier grand rendez-vous manqué une série d'arbitrages, concomitants ou non, qui sont reportés *sine die*. Ainsi en va-t-il de la généralisation d'un cours de deux heures de philosophie et de citoyenneté pour tous les élèves et celle, effective, de

l'ÉVRAS en milieu scolaire, ou encore des objectifs ambitieux en matière de gratuité.

Relevons enfin que, malgré tous les efforts déployés en ce sens, le Pacte ne réunit pas encore à ce stade l'adhésion de tous les enseignants. On pourrait dissenter à l'envi sur les causes, et il est évident que le temps fera son œuvre en permettant de saisir les tenants et les aboutissants d'une telle réforme, mais en attendant, les résistances – fondées ou non – freineront sa mise en application.

Que retenir du Pacte d'excellence au regard des valeurs que le Centre d'Action Laïque défend pour une école publique, neutre, officielle et gratuite ? L'impression d'un doux (légèrement) amer. Oui, les grandes lignes du Pacte vont plus que probablement réduire les inégalités et augmenter la qualité de notre enseignement tant nos méthodes actuelles sont obsolètes. Néanmoins, on a voulu couler des pratiques de l'école du futur tout en acceptant de se heurter à une certaine opposition conservatrice. Une recette incapable à elle seule de créer l'école de demain, celle qui s'affranchira de l'erreur fondamentale dont découle notre système scolaire inégalitaire : le maintien de l'offre au détriment d'une école unique et gratuite, la seule en mesure de constituer un terrain où se gomment les inégalités.

Nécessaire ? Résolument. Innovant ? Dans de nombreux aspects. À la hauteur des enjeux ? L'avenir le dira, mais on aurait aimé dire : « Certainement ! » 

Un chantier de 15 ans pour l'école de demain

La crise du Covid a souligné la persistance des inégalités dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans l'entretien qu'elle nous a accordé, la ministre de l'Éducation Caroline Désir affirme que le Pacte d'excellence et, en particulier, la prolongation du tronc commun jusqu'en troisième secondaire aideront à réduire les disparités entre élèves. Face à une actualité brûlante, elle prévoit d'enfin inscrire l'histoire de la colonisation dans le programme scolaire, d'ouvrir les chantiers de la deuxième heure de CPC¹ et d'une meilleure diffusion de l'ÉVRAS.

Propos recueillis par Sabine Schrader
Journaliste

On reproche régulièrement à l'école de ne plus être assez en phase avec l'évolution de nos sociétés. Quels sont les éléments que vous estimez les plus innovants dans le Pacte d'excellence ?

Il y a d'abord deux choses que je voudrais mettre en avant. Pour l'ensemble des chantiers du Pacte, on a un processus de concertation très étroit. Il n'y a pas un dossier qui avance sans que soient concertées les fédérations de pouvoirs organisateurs, les organisations syndicales et les fédérations d'associations de parents. Tous les acteurs de l'enseignement se sont mis d'accord autour des grands objectifs de la réforme. Ce qui est très intéressant, c'est ce caractère systémique : on ne va pas faire une petite réforme pour toucher à un des aspects, non on va s'attaquer à tous les difficultés de notre système en même temps parce tout se tient. C'est une réforme qui

s'envisage sur quinze ans aussi. On n'a jamais effectué une réforme de cette ampleur-là. L'autre aspect innovant, c'est qu'on va totalement revoir le parcours d'apprentissage des élèves, des maternelles jusqu'à la troisième secondaire. Il s'agit de vraiment définir ce qui doit être appris par les élèves et ce qui va contribuer à les équiper suffisamment afin qu'ils soient des citoyens à l'issue de ce tronc commun.

Le plan de pilotage (qui offre plus d'autonomie aux écoles) ne risque-t-il pas de renforcer des inégalités entre elles, à cause des différences de capacités et de moyens des établissements scolaires à mener à bien cette mission ?

Ces plans de pilotage, c'est pour nous une façon de concilier le fait qu'en tant que pouvoir régulateur, la FWB doit pouvoir déterminer ce que l'on veut comme amélioration pour notre

¹ Cours de philosophie et de citoyenneté.

système scolaire et tenir compte du contexte spécifique de chaque école. C'est-à-dire qu'avec leur équipe pédagogique, les directeurs vont devoir redéfinir le projet pédagogique de leur établissement, en fonction de leur réalité propre. Donc on peut très bien imaginer qu'une école en encadrement différencié avec un public très défavorisé ne va pas avoir les mêmes objectifs qu'une autre. Mais ce qui est important, c'est qu'elles doivent toutes s'inscrire dans les objectifs généraux de la Fédération. Il y a une notion de contractualisation, puisque quand les écoles vont rédiger leur plan de pilotage, elles seront accompagnées par le DCO (délégué aux contrats d'objectifs), qui est chargé par la FWB de s'assurer de la cohérence entre les objectifs spécifiques déterminés par l'établissement et les objectifs généraux d'amélioration du système fixés par la FWB. Un contrat d'objectifs est ainsi signé entre l'établissement et la Fédération. L'un des objectifs généraux de la FWB est bien de réduire les inégalités parce que le fossé entre les très bons élèves et ceux qui se retrouvent exclus est beaucoup trop important.

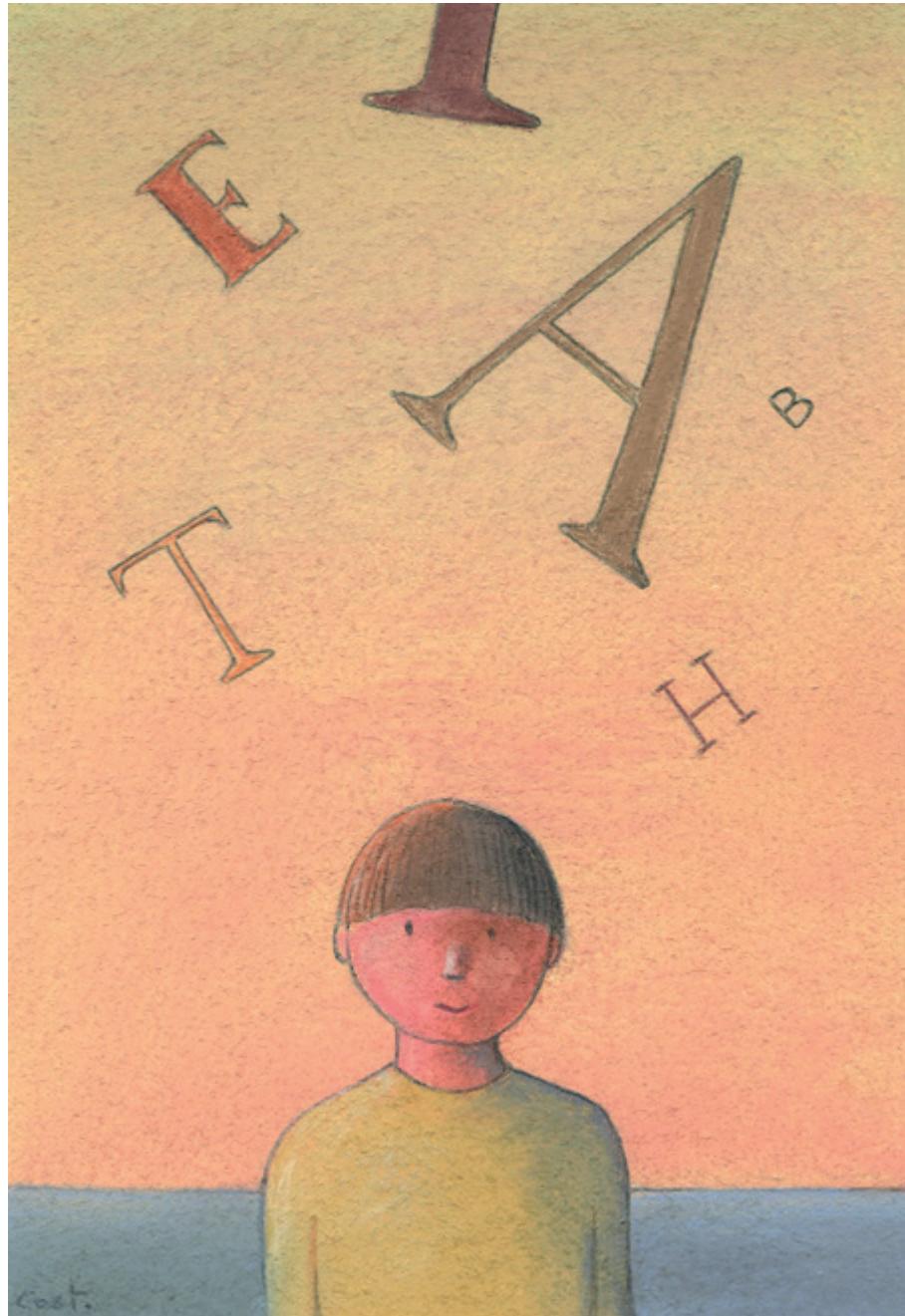
Le décret inscription va-t-il être modifié ? Quel bilan peut-on tirer de celui qui est en vigueur actuellement en termes de réduction des inégalités ?

Ce que l'on sait après plus de 10 ans d'existence des décrets inscriptions, c'est qu'ils ont permis de rendre le processus plus transparent, d'avoir une régulation des inscriptions. C'est plus démocratique, tout le monde est mis sur la même ligne de départ pour pouvoir accéder à une école. Ce n'était

pas toujours le cas avant. Quant aux points négatifs, c'est qu'en termes de réel impact sur la mixité, il n'y a pas de chiffres particulièrement probants. Il y a encore des écoles plus attractives que d'autres, et ça ce n'est pas un décret qui le changera. Pour répondre à votre question, oui on va modifier le décret inscriptions, c'est écrit dans la déclaration de politique communautaire. Certains effets pervers ont été identifiés et on va les corriger. De là à dire qu'on va fondamentalement revoir le système, je pense que c'est délicat : il n'existe en effet pas de recette miracle qui permettrait à 100 % des élèves d'avoir une place dans l'établissement de leur premier choix. Le principal problème actuel est lié à un manque de places attractives plutôt qu'au fonctionnement du décret... Nous devons donc aussi travailler sur l'attractivité de certains établissements.

Que pensez-vous du fait que la crise sanitaire a mis en lumière le caractère inégalitaire de notre système scolaire ?

Il ne faut pas mâcher ses mots, c'est catastrophique. Les mois de confinement ont mis en évidence ces inégalités. On pense au travail à domicile, aux familles qui n'ont pas l'environnement adapté pour cela, et puis on a vu, au moment du retour partiel à l'école que malheureusement ce sont bien souvent les élèves les moins favorisés qui y sont le moins revenus. On a là un souci car on risque de se retrouver avec des enfants qui n'ont plus du tout été en contact avec l'institution scolaire depuis plus de six mois, or on sait que rien que sur les deux mois d'été parfois, des enfants perdent des apprentis-



sages. J'ai proposé au gouvernement d'apporter un soutien spécifique aux écoles pour qu'elles puissent élaborer une stratégie de différenciation des outils d'apprentissage à la rentrée. Cela

me paraît important car les profs vont être confrontés à une hétérogénéité des niveaux encore plus grave que d'habitude. On doit profiter des premiers mois de l'année pour prendre le temps



de remettre à niveau, réparer ce qui n'a pas pu être fait ces mois-là, peut être revoir certains essentiels, passer des parties de programme qui ne sont pas indispensables pour la suite.

Certains sont favorables à une fusion des réseaux (pour des raisons de coût, d'égalité des chances, de mixité sociale...), est-ce un sujet que vous comptez mettre à l'agenda de votre législature ?

Dans un monde idéal je serais pour un réseau unique évidemment, mais ce n'est pas la coexistence de plusieurs

réseaux qui nous met des bâtons dans les roues aujourd'hui parce que les réseaux ont pris l'habitude de travailler ensemble. En revanche, ça me paraîtrait intéressant qu'il y ait plus de collaboration entre les réseaux. Par conséquent, dans un monde idéal où il n'y aurait pas de contraintes, je trouverais ça plus simple, mais dans le système tel qu'il existe, je constate quand même que ça fonctionne, les partenaires ont appris à travailler ensemble depuis plusieurs années, ils ont appris à se respecter.

L'ÉVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) ne devrait-il pas être davantage envisagé dans les écoles comme outil un émancipateur, mais aussi en tant qu'espace de parole pour les enfants et les jeunes ? Un référentiel sera-t-il enfin créé afin d'unifier son enseignement ? Et la labellisation des formations est-elle prévue ?

On travaille avec plusieurs ministres pour avoir un label ÉVRAS, pour s'assurer que ceux qui prodiguent des animations dans les écoles aient la compétence pour le faire. Ce sont des sujets qui touchent à des choses sensibles, à l'éducation à la sexualité, aux orientations, ça ne peut pas se faire n'importe comment. Donc la labellisation est une grosse avancée et devrait être obligatoire partout. Et, comme je vous l'expliquais, on retravaille sur l'ensemble des contenus du tronc commun. Dans les cours de sciences, de philo et citoyenneté, il y a des choses qui touchent à l'ÉVRAS qui devront être obligatoirement inscrites dans les programmes. On pense évidemment à l'éducation à la vie sexuelle mais il y a aussi celle qui touche à la vie collective

et sociale, à l'égalité des genres, au harcèlement, aux stéréotypes... C'était l'une de mes premières questions quand je suis arrivée comme ministre. Est-ce qu'on doit parler d'homosexualité en maternelle ? Tout dépend de la manière dont on l'exprime. Et à chaque âge, il y a une manière de procéder. Des jeunes enfants qui ont deux papas ou deux mamans, cela fait partie de la réalité de la vie dans les écoles aujourd'hui.

Quelle est votre position face à la proposition d'instituer deux heures de cours de philosophie et citoyenneté à l'ensemble des élèves, soutenue par le Centre d'Action Laïque ?

Il y a une volonté d'avancer là-dessus. Déjà, le cours existe, les questions de modalités pratiques sont posées. Dans la déclaration de politique communautaire, il a été prévu que l'avancée vers deux heures soit discutée au niveau du Parlement et un groupe de travail va s'y atteler en septembre. Le contenu est défini, il y a un nouveau référentiel, le problème est surtout organisationnel notamment dans les écoles où ce n'est pas le même prof qui donne la deuxième heure, c'est très compliqué. Ça serait intéressant d'effectuer une petite évaluation, de savoir comment ça se passe sur le terrain aujourd'hui en termes de morcellement de la charge pour les enseignements.

L'un des grands sujets d'actualité est celui de l'enseignement de la période coloniale, avec un regard critique et neutre par rapport à ce pan controversé de l'histoire belge. Avez-vous déjà des pistes pour réagir rapidement à cette demande ?

On est en plein cœur de l'actualité. On sent que la question sur cet enseignement commence à faire consensus. On fête les soixante ans de l'indépendance du Congo et il n'est pas normal qu'on ne sache rien de la colonisation qui fait quand même partie intégrante de l'histoire de la Belgique. On a des éléments qui devront être obligatoirement vus en deuxième et troisième secondaires. J'ai pris l'engagement de réunir un groupe de travail chargé de donner quelques lignes de conduite aux futurs auteurs de référentiels du supérieur en histoire pour que la question de la colonisation belge au Congo soit bien abordée, parce que cela reste une matière qui n'est pas évidente. Il faut une progressivité dans les apprentissages. Il y a les rapports sociaux, les rapports de domination entre indigènes et colons qui devront être abordés, mais il y a des sujets à aborder pour lesquels les élèves doivent être plus âgés, avec plus de maturité, et là tout est encore à faire. Évidemment ce qui est prévu pour les deuxième et troisième secondaires dans les référentiels va entrer en vigueur au fur et à mesure du tronc commun. Comme on commence progressivement avec les maternelles, cela veut dire que la première fois que les 2^e secondaires auront ce cours d'histoire, on sera en 2026 ou 2027. C'est beaucoup trop tard ! Mon envie, c'est de rencontrer les différents réseaux pour voir si on ne peut pas anticiper cette partie du programme. L'idée serait peut-être que d'ici deux ans ils puissent déjà mettre en œuvre cette matière de manière anticipée. On ne peut pas attendre 2027, c'est clair ! 

Neutre, c'est neutre

La question de la neutralité dans l'enseignement ponctue régulièrement l'actualité et continue d'alimenter de vifs débats. Un arrêt récent de la Cour constitutionnelle rappelle que l'interdiction de signes religieux est légitime, quel que soit le niveau d'enseignement. Analyse.

Par Nadia Geerts
Philosophe, écrivaine et militante féministe

Le principe de neutralité peut-il justifier l'interdiction des signes convictionnels aux élèves, mais aussi aux étudiants de l'enseignement supérieur ? C'est à cette interrogation que la Cour constitutionnelle a répondu positivement le 4 juin dernier, à la suite d'une question préjudiciale émanant de la chambre des référés du Tribunal de première instance francophone de Bruxelles quant à l'interprétation à donner à l'article 3 du décret du 31 mars 1994 définissant la neutralité de l'enseignement de la Communauté française. Un arrêt salué par le CAL, pour qui «cette décision réaffirme sans ambiguïté la légitimité pour un établissement et/ou un pouvoir organisateur de subordonner l'expression religieuse au principe de neutralité»¹, mais accueilli de manière beaucoup plus critique par certains représentants politiques. Ainsi, lors de la séance plénière du 26 juin du Parlement bruxellois, le député Jamal Ikazban interpellait Rudi Vervoort, ministre chargé de l'Enseignement, et une manifestation rassemblant un millier de personnes était même organisée le 5 juillet dernier par un mouvement baptisé

#HijabisFightBack, autour du mot d'ordre «Touche pas à mes études».

Le point de départ de cette affaire ? Une plainte déposée par plusieurs étudiantes de confession musulmane estimant que le règlement d'ordre intérieur de la Haute École Francisco Ferrer était contraire à leurs droits en matière de liberté de culte et de droit à l'instruction, dès lors qu'il interdisait le port de signes religieux, politiques et philosophiques dans l'enceinte des lieux d'apprentissage, et ce au nom de la neutralité. Il s'agissait donc de déterminer si cette limitation était compatible avec la Constitution belge, mais aussi avec les droits de l'homme tels que définis par plusieurs textes juridiques. Très attendu, ce jugement n'allait pas de soi : en effet, s'il est généralement admis qu'il peut être légitime de protéger des mineurs contre les pressions qu'ils pourraient subir, on considère tout aussi généralement que l'argument de la protection ne tient plus s'agissant de personnes majeures. Or, c'est très exactement ce motif qu'a retenu la Cour constitutionnelle, suivant en cela l'argu-

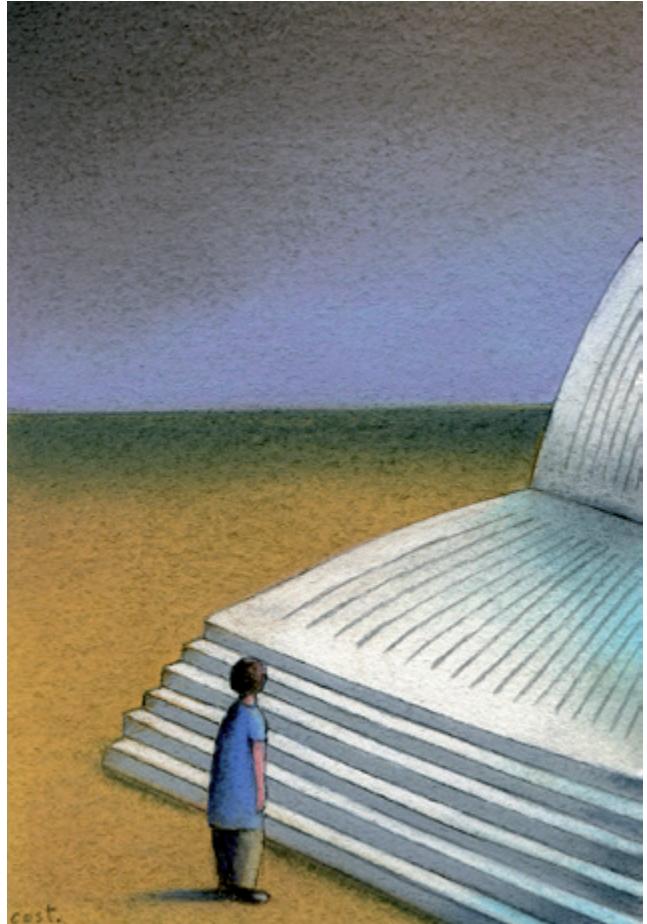
¹ «Dans l'enseignement officiel, la neutralité avant les signes religieux !», article mis en ligne sur www.laicite.be, le 15 juin 2020.

mentation de la Ville de Bruxelles, défendue par le constitutionnaliste Marc Uyttendaele. Cette dernière soutenait en effet qu'une limitation de la liberté de manifester ses convictions religieuses dans l'enceinte de l'école pouvait se justifier par la nécessité de protéger les convictions d'autrui, et en particulier de protéger les jeunes femmes musulmanes non voilées de la pression sociale que pourraient exercer leurs coreligionnaires portant le voile.

Entre neutralité et laïcité

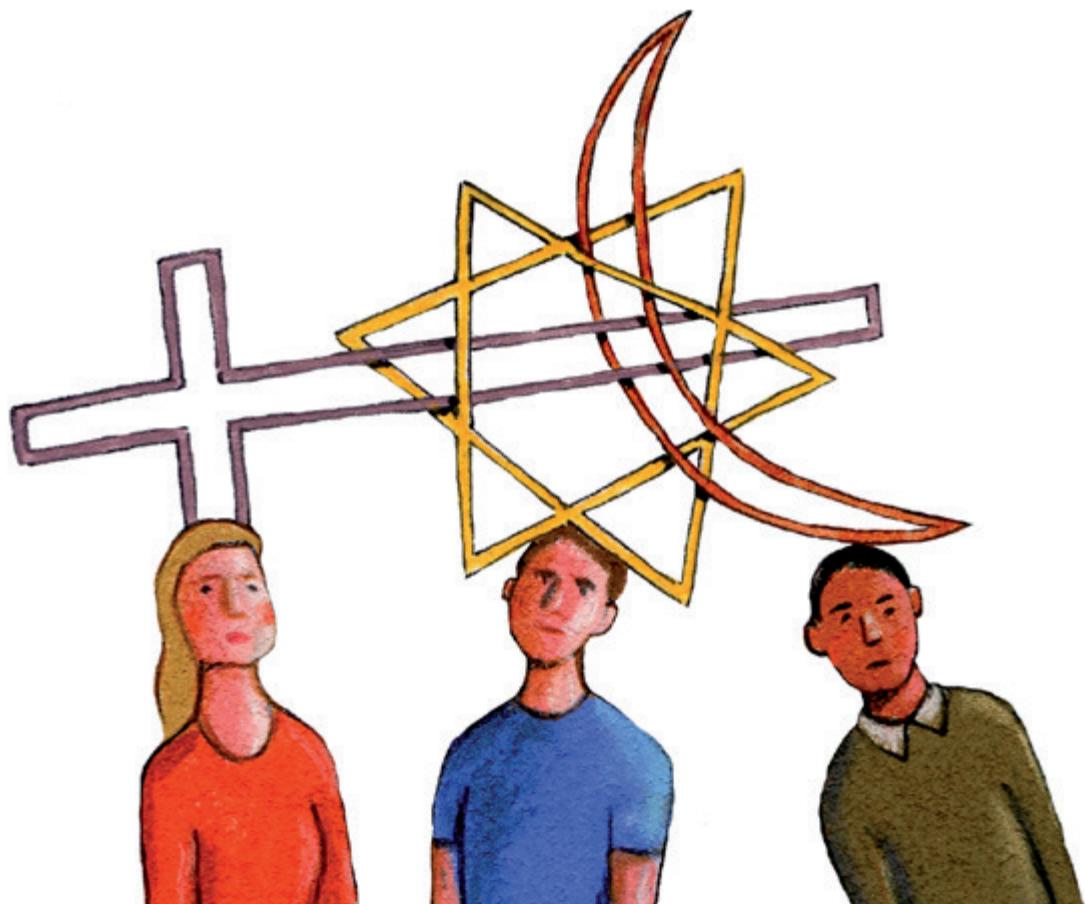
Quant au concept de neutralité, dont on sait à quel point il peut être diversement interprété, il fut bien évidemment au cœur des débats. Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations (UNIA) défendait une conception inclusive de la neutralité, selon laquelle le décret neutralité de 1994 ne pouvait s'appliquer qu'aux établissements d'enseignement et aux enseignants, et que la question préjudicelle était donc irrecevable. Interprétation contestée par la Ville de Bruxelles, qui considérait qu'un tel raisonnement « conduirait à ce que le pouvoir organisateur d'une école neutre ne puisse pas, par exemple, interdire aux élèves et aux étudiants de prier ensemble ou de prêcher dans le bâtiment scolaire ».

La Cour constitutionnelle a quant à elle estimé dans son arrêt que la neutralité ne saurait être assimilée à une obligation d'abstention et qu'elle comportait au contraire une obligation positive d'organiser un



enseignement dans lequel l'accent sur les valeurs communes ne risque pas d'être compromis, chose dont le pouvoir organisateur est le mieux placé pour juger. L'interdiction des signes convictionnels n'est donc pas incompatible avec la conception constitutionnelle de la neutralité ni contraire à la liberté de religion ou à la liberté d'enseignement. Un avis salué par l'échevine de l'Instruction publique francophone, Faouzia Hariche.

Si cet arrêt laisse toute liberté aux différents pouvoirs organisateurs d'interdire ou non les signes convic-



² « Rudi Vervoort rappelle la position du gouvernement francophone bruxellois concernant le port de signes convictionnels dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale », communiqué de presse mis en ligne sur <https://rudivervoort.brussels>, le 25 juin 2020.

tionnels aux élèves et aux étudiants, il n'en a pas moins suscité certains remous au Parlement bruxellois. Rappelons en effet que l'accord de gouvernement de la région bruxelloise prévoyait pour la rentrée 2019 la levée de l'interdiction des signes convictionnels dans l'enseignement supérieur et de promotion sociale organisé par la COCOF (Commission Communautaire française), au nom d'*«une vision inclusive de la neutralité, qui fait prévaloir le droit à la liberté d'expression et garantit l'accès à l'éducation»*². Or, cette décision impliquait la modification du règlement général des études et

du règlement d'ordre intérieur des écoles concernées, un processus qui est toujours en cours actuellement, ce qui explique sans doute que le député PS Jamal Ikazban, soutenu en cela par ses collègues Farida Tahar (Écolo), Stéphanie Koplowicz (PTB) et Joëlle Maison (DéFI) – la seule voix dissonante étant celle de Viviane Teitelbaum (MR) – ait interpellé le ministre Rudi Vervoort afin que ce dernier confirme « que l'arrêt de la Cour constitutionnelle ne porte en rien préjudice à l'accord de politique générale de la Commission communautaire française ». La députée PTB insista même pour que

Rudi Vervoort fasse «entendre raison» aux représentants PS, Écolo et DéFI de la Ville de Bruxelles et de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Éviter les inégalités

Pourtant, à tout le moins en ce qui concerne l'enseignement supérieur pédagogique, l'invocation de la liberté religieuse, de l'accès à l'éducation, voire de l'émancipation des femmes, me semble faire peu de cas de la neutralité à laquelle sont soumis les enseignants et sont donc formés les étudiants qui se destinent à ce métier. Or, cette neutralité, définie de manière décrétale, interdit aux enseignants de «témoigner en faveur d'un système religieux». Cette formation ne serait-elle pas vidée de son sens si elle ne s'accompagnait pas d'une évaluation *in situ* des capacités du futur enseignant à se conformer à ses obligations de neutralité? À l'heure où la valorisation des compétences supplante de plus en plus celle des connaissances, comment peut-on imaginer priver les formateurs de futurs enseignants d'une possibilité d'évaluer les compétences en matière de neutralité de leurs étudiants? Car s'il est évident que la neutralité ne se réduit pas à ôter ses signes convictionnels, il est tout aussi évident que l'étudiant qui refuserait – ou ne verrait pas la nécessité – d'ôter ses signes convictionnels en stage enverrait un signal très clair et peu rassurant concernant sa disposition à «s'abstenir de témoigner en faveur d'un système religieux».

Pour cette raison, le jugement rendu par la Cour constitutionnelle me

paraît de nature à réjouir tous ceux qui sont attachés au principe de neutralité de l'enseignement officiel. Outre que, comme on l'oublie trop souvent, le principe de neutralité trouve son origine dans la volonté d'éviter de générer une inégalité de traitement entre les élèves par le biais d'une «confessionnalisation» de l'enseignement qui favoriserait un courant convictionnel au détriment des autres. Historiquement, cette confessionnalisation s'exerçait «par le haut», du fait de l'existence d'un pouvoir clérical. Il faut reconnaître qu'il s'exerce aujourd'hui parfois de manière tout aussi efficace «par le bas», sous forme de pressions communautaires exercées par les étudiants les plus radicaux. Et c'est bien cet argument qu'a retenu la Cour constitutionnelle, arguant en outre que «l'interdiction que la disposition en cause permet d'instaurer ne saurait être qualifiée de mesure par laquelle l'autorité publique se montre partielle vis-à-vis des différentes convictions présentes dans la société».

Une conclusion qui prend fait et cause pour une interprétation «républicaine» de l'égalité, associée à l'égalité de traitement, balayant du même coup la conception différencialiste de l'égalité, laquelle exige la reconnaissance de droits différenciés et sape *in fine* l'égalité de tous devant la loi. Un excellent signal, donc. 

Classe nature¹

Apprendre dehors : une pratique peu courante sous nos latitudes. Pourtant, ailleurs dans le monde, dispenser des cours dans la nature est habituel. Outre les bienfaits constatés sur le bien-être physique et psychologique des élèves, les enfants qui apprennent à l'extérieur obtiendraient même de meilleures notes. Le bénéfice se mesure à tous les niveaux.

Par Matluba Khan

Chargée de cours en design urbain - Cardiff University

La pandémie de coronavirus a perturbé l'éducation d'au moins 1,5 milliard d'élèves. Cela représente plus de 90 % des enfants dans le monde. Bien que de nombreuses écoles occidentales ainsi que des écoles privées des pays en voie de développement aient poursuivi certaines activités scolaires en ligne, plus de 50 % des apprenants dans le monde n'ont pas d'ordinateur à leur disposition. L'absence d'apprentissage en face à face et d'occasions de jouer avec des amis aura un impact énorme sur la santé mentale des enfants.

De par le monde, les pays adoptent des approches différentes quant au moment et à la façon de rouvrir les écoles. Et, en certains lieux, l'accent est mis sur les avantages de l'apprentissage en plein air. Plusieurs études ont démontré qu'un environnement extérieur est en mesure d'améliorer la motivation et le bien-être des enfants tout en contribuant à augmenter leur activité physique et à améliorer leurs résultats d'apprentissage. Par ailleurs, suivre des cours dans la nature réduirait le stress et favoriserait le bien-être psychologique.

Cette méthode d'enseignement était traditionnellement de mise dans les pays africains et asiatiques, mais elle y est de moins en moins valorisée. Dans de nombreux cas, elle n'est envisagée que dans l'éventualité d'un manque de salles de classe. Néanmoins, plus que jamais, les avantages d'une telle pratique doivent être capitalisés partout dans le monde.

Un exemple au Bangladesh

Il y a plus de dix ans que mes recherches se portent sur les environnements d'apprentissage en plein air. Alors que la plupart des études dans ce domaine concernent des pays occidentaux, celle que j'ai menée s'est concentrée sur le Bangladesh.

Dans ce pays d'Asie du Sud, le taux net de scolarisation dans les écoles primaires est proche de 100 %, mais seulement 32 % des enfants atteignent le niveau secondaire supérieur – généralement achevé entre 16 et 18 ans. Il y a plusieurs raisons à ce taux d'abandon élevé, notamment la

¹ Article (à l'exception du titre et du chapô) initialement publié en anglais sur www.the-conversation.com et reproduit avec l'autorisation de *The Conversation France*.

pauvreté et la tradition du mariage des enfants. Toutefois, la qualité de l'environnement d'apprentissage est plus rarement prise en compte. Il s'avère en effet que de nombreux élèves abandonnent parce qu'ils ne se sentent pas attirés par l'école et n'adhèrent pas aux méthodes d'enseignement et d'apprentissage traditionnelles.

L'enseignement en plein air a été au cœur du système éducatif du sous-continent indien et était largement pratiqué avant la formalisation du système éducatif. Il perdure à Shantiniketan, en Inde, dans une école établie par le poète et philanthrope Rabindranath Tagore, qui reçut le prix Nobel de littérature en 1913. Elle demeure cependant un cas unique et il n'y a pas d'infrastructure politique, physique et sociale en mesure de soutenir sa diffusion.

Dans le cadre de mon doctorat, j'ai cherché à savoir si l'apprentissage dans un environnement extérieur peut améliorer les résultats scolaires, la motivation et le jeu des enfants suivant l'enseignement primaire. Au Bangladesh, les établissements scolaires sont pour la plupart construits sur des champs devenus stériles et, de toute évidence, si l'apprentissage en plein air devait être encouragé, cet état de fait serait à modifier. L'école primaire avec laquelle je travaillais se situe à 80 kilomètres de Dhaka, la capitale. Comme je souhaitais que les enfants participent au projet, j'ai demandé à ceux de quatrième année – dont la tranche d'âge se situe entre 8 et 12 ans – ce qu'ils aimeraient avoir dans leur aire de jeux pour apprendre et s'amuser. Les enfants ont réalisé des dessins et partagé leurs réflexions. J'ai réfléchi séparément avec les enseignants et leur ai



demandé ce dont ils auraient besoin dans un environnement d'apprentissage en plein air.

Ensuite, nous avons tous participé à un atelier de modélisme, animé par les enfants. J'ai fourni du matériel basé sur leurs dessins et les suggestions des professeurs. Nous avons présenté la maquette à la communauté locale qui s'est proposée de nous aider avec toutes les ressources qu'elle pouvait offrir.

Une nouvelle salle de classe

Les élèves souhaitaient un lieu d'activités physiques et intellectuelles à même de leur permettre d'explorer et d'expérimenter, de jouer et d'apprendre ensemble, mais aussi propice à la création et au retrait, à la connexion avec la nature. Des études réalisées auprès d'enfants de diverses parties du monde ont donné des résultats similaires, démontrant que ces préférences sont universelles.

Les enseignants se sont quant à eux intéressés aux perspectives de mise en pratique scientifique offertes par la nature. Leur demande s'est portée sur un jardin dans la cour de l'école comportant plusieurs types d'essences végétales. Cet espace comporterait différents matériaux en vrac tels que des brindilles, des branches, des graines et des boîtes à œufs pour les aider à démontrer les théories des nombres et d'autres problèmes mathématiques. Ils ont également souhaité établir des protocoles d'apprentissage pour les activités de

groupe et la mise en place d'une salle de classe en plein air.

Toutes ces préférences ont ensuite été prises en compte lorsque l'architecte bangladais Fuad Abdul Quaum et moi-même avons conçu le terrain de l'école. Nous avons embauché des maçons locaux et utilisé des matériaux et des technologies à faible coût. Les enfants ont peint une fresque. Le terrain de l'école était prêt à l'emploi en janvier 2015. Les enseignants emmenaient régulièrement les élèves à l'extérieur pour leurs cours de mathématiques et de sciences.

Il a été observé que les résultats des enfants en mathématiques et en sciences se sont améliorés après avoir commencé les cours en extérieur. En outre, les performances scolaires des élèves de quatrième année dans ces matières étaient bien meilleures que celles obtenues dans une école comparable qui n'avait subi aucun changement environnemental. Si l'enseignement pratiqué en plein air a rendu l'apprentissage amusant et attrayant pour tout le monde, il a particulièrement profité aux élèves en difficulté. Nous avons constaté que les enfants qui n'interagissaient pas beaucoup en classe étaient plus proactifs et participaient davantage lors de leurs séances en extérieur.

Un avenir en plein air

Les salles de classe en plein air peuvent également fournir l'espace nécessaire pour maintenir la distanciation sociale tout en apprenant. Mais le

terrain de l'école doit être conçu de manière à soutenir l'enseignement et l'apprentissage, tout comme les instituteurs ont besoin d'une formation à l'utilisation de cet espace.

Cette étude renforce les démonstrations existantes des avantages de

l'apprentissage en plein air, illustrant de surcroît sa pratique dans les pays non occidentaux, suggérant ainsi qu'une telle forme d'enseignement a le potentiel d'améliorer la qualité de l'éducation dans le monde entier. 

Investir l'espace autrement

En Belgique, la pratique de l'école au cœur de la nature fait également des émules. L'école communale de La Croix, située à Ottignies, l'a d'ailleurs inclus dans son projet pédagogique. Dès la classe d'accueil en maternelle, jusqu'à la sixième primaire, les enfants font *a minima* une sortie par semaine dans le petit bois voisin. Si en maternelle, il s'agit surtout de favoriser le jeu et le contact avec la nature, en primaire, les professeurs puisent dans ce réceptacle naturel des outils favorisant les apprentissages – par exemple des mathématiques à partir des faines récoltées, de la créativité au travers de confection d'objets – mais aussi une agora naturelle pour prodiguer les enseignements. En sus de ces apprentissages, le contact régulier avec la nature permet également de canaliser quelque peu l'énergie des enfants et de pratiquer une activité physique, dont manquent cruellement la plupart des petits citadins aujourd'hui. Les recherches sur l'enseignement à l'extérieur ont en outre prouvé que les enfants qui éprouvent des difficultés à s'exprimer entre les quatre murs de leur classe le font plus volontiers à l'extérieur et que cette expérience améliore également leur mémoire et leur bien-être général.

Des zones par activités

Dans cette petite école fondamentale, l'on a également repensé l'espace de la cour de récréation. Là encore s'y jouent bien plus d'interactions et de constructions sociales qu'imagine. Les rapports de force entre plus petits et plus âgés notamment. La cour a donc été découpée par zones, délimitées par des marquages colorés au sol, qui indiquent les parties réservées uniquement aux plus petits, pour qu'ils puissent s'ébattre librement sans se faire bousculer, d'autres où tous les élèves peuvent courir, d'autres où l'on peut seulement marcher ou s'asseoir. Quelques petits bacs potagers contribuent à délimiter les espaces et à introduire un peu de verdure sur le bitume. Bien entendu, cette réorganisation géographique s'est accompagnée d'une explication pédagogique et d'une sensibilisation au respect d'autrui, des plus faibles notamment, qui se prolonge au travers d'ateliers interclasses ou d'autres initiatives qui responsabilisent les plus grands élèves envers les plus jeunes. De petits aménagements qui tendent à modifier à la fois le rapport de force qui se forge dès l'école, mais surtout, à favoriser le bien-être des bambins. (se)

Quelles bases pour une autre école ?

La thématique d'un «monde d'après», de changements sociaux et la remise en question de certains modèles traversent les réflexions médiatiques, académiques autant que citoyennes, à la suite des bouleversements apportés par la pandémie. Concernant l'école, la question se pose également: une tout autre société a-t-elle besoin d'un tout autre projet éducatif ?

Par Bernard Delvaux
Chercheur en sociologie au Girsef¹ - UCLouvain

La crise du Covid-19 a révélé la place centrale de l'école dans la société. Elle a aussi manifesté avec plus d'acuité les problèmes récurrents de notre système scolaire, en particulier les inégalités entre élèves et la différenciation des projets éducatifs des établissements. Et pourtant, contrairement à d'autres secteurs, il n'y eut guère d'appels à une remise en cause des finalités de l'école... comme si la seule question à se poser était celle des moyens de poursuivre plus efficacement les objectifs actuels. Une tout autre société peut-elle cependant advenir sans une tout autre école ? Une école qui ne viserait pas à adapter les personnes à la société telle qu'elle est ou telle qu'elle deviendrait si on laissait jouer les puissants ressorts qui la travaillent, mais plutôt une école préparant à une société davantage égalitaire, moins individualiste et compétitive, et moins soumise à la rationalité instrumentale ?

Un tel horizon implique, selon moi, un projet éducatif rompant avec plusieurs

paradigmes essentiels de l'école actuelle. Il comprend en outre un dessein commun à tous les établissements. Affirmer cela peut d'emblée paraître utopique. Toutefois, avant de se concerter sur la faisabilité politique et pratique d'un tel projet, il convient de s'interroger sur ses fondements philosophiques et sociologiques. Je tenterai donc de répondre ici à deux questions. D'une part, pourquoi faudrait-il un projet éducatif commun à toutes les écoles ? D'autre part, quel devrait être son contenu ?

Pourquoi un projet commun ?

Sans doute beaucoup de citoyens estiment-ils qu'un projet éducatif commun à toutes les écoles et à tous les élèves est contraire au principe de liberté. Pour eux, il est préférable que chaque établissement développe un plan singulier, permettant ainsi aux parents de choisir celui qui correspond le mieux à leurs valeurs. Il faut donc démontrer qu'un projet éducatif commun peut être mis au service de la liberté. Cette

¹ Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation.



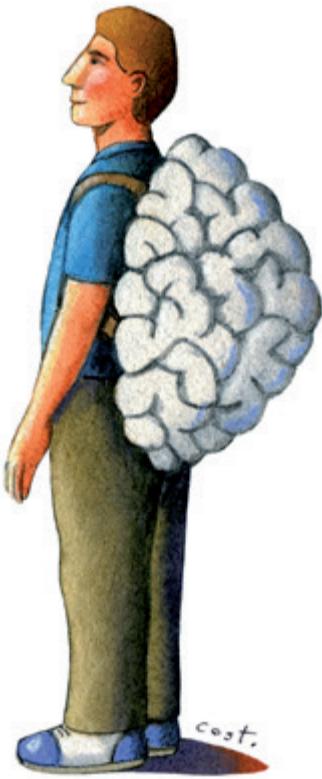
démonstration repose sur trois constats successifs et sur leurs conséquences normatives.

Partons d'un premier constat: tout individu est conditionné dès son plus jeune âge et l'est tout au long de sa vie. Il n'est par conséquent jamais parfaitement libre. En tout cas, qu'il soit formellement en mesure de poser des choix ne suffit pas à faire de lui un être libre. Ses actes sont en effet toujours conditionnés et nettement dépendants des ressources dont il dispose. Impossible dès lors d'échapper totalement aux influences sociales, mais il est en revanche envisageable de s'affranchir des conditionnements et des contextes qui sont source de souffrance «structurelle» pour soi-même ou pour autrui. Ainsi, éduquer à la liberté revient à rendre les individus capables, jusqu'à la fin de leur vie, de remettre en question et d'abandonner certains de leurs conditionnements, habitudes, conventions, normes, positions dominées (ou

dominantes) ou autres addictions qui génèrent pareil mal-être.

S'extraire de ce qui est éprouvant structurellement suppose d'identifier les causes de ces souffrances. Une partie d'entre elles se loge dans l'itinéraire personnel de chacun, toujours singulier. Mais – second constat – une autre partie renvoie à notre société (ses référentiels, ses institutions, la hiérarchisation des positions sociales). Dès lors, s'émanciper ne peut se limiter à un travail individuel d'épanouissement. C'est aussi pouvoir changer collectivement les structures sociétales qui alienent la majorité d'entre nous, et particulièrement les plus dominés ou les plus dépourvus de ressources.

Ces structures sociétales qui nous oppriment sont des cadres organisationnels, des lois et des rapports de pouvoir et de domination, mais ce sont également – troisième constat – certaines normes intériorisées durant



les dix-huit premières années de vie. Certaines des normes intériorisées par la plupart des individus peuvent en effet générer des souffrances pour eux-mêmes ou pour ceux avec qui ils sont en relation directe ou indirecte. Il n'est donc pas d'office contradictoire qu'une communauté politique gérant un système d'enseignement (la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans notre cas) poursuive un objectif d'émancipation tout en visant à faire intérioriser par tous certaines normes. Mais ces normes communes ne peuvent être émancipatrices qu'à deux conditions: qu'elles aient été identifiées au travers d'un large processus de débat et de délibération démocratique, et que ce processus se soit focalisé sur la

recherche des normes dont l'intériorisation est jugée essentielle à la réduction des aliénations structurelles et à l'accroissement des capacités d'épanouissement de chacun.

D'où une nouvelle question: quelles pourraient être ces normes que l'école aurait pour mission d'inculquer à tous pour que la société soit émancipatrice pour chacun? Quatre normes me semblent répondre aux critères énoncés ci-dessus.

Vers l'égalité des singularités

L'éducation devrait d'abord amener chacun à trouver normal que la fonction qu'il occupe dans la société ne lui donne aucun droit à un pouvoir et à une reconnaissance matérielle et symbolique supérieurs à ceux d'autrui. Une telle norme devrait être intégrée dès le plus jeune âge au travers d'un travail quotidien d'analyse et de déconstruction des attitudes de domination ou de soumission. Il s'agit d'apprendre à partager le pouvoir et à y prendre part, et à véritablement reconnaître et être reconnu quelles que soient les différences de profils, d'antécédents, d'atouts ou de difficultés. Faire adhérer les individus à une telle égalité des singularités serait puissamment émancipateur pour chacun, et en rupture avec le référentiel actuel de l'école, fondé sur l'égalité des chances d'accéder aux places rares et sur une tolérance à l'égard des singularités. Une tolérance minimaliste parce que non couplée à une exigence d'égalité de pouvoir et de reconnaissance entre personnes singulières.

Équilibrer le « je » et le « nous »

L'éducation devrait aussi amener chacun à estimer normal que la légitime aspiration à l'épanouissement de sa singularité et à l'assouvissement de ses désirs ne le dispense pas de sa responsabilité à l'égard de l'humanité présente et future. Il s'agit ici de trouver un meilleur équilibre entre l'individu et les collectifs dont il est membre, entre le «je» et les «nous». Et d'inscrire chaque «nous» circonscrit (une communauté, une organisation ou une nation, par exemple) dans le «nous» plus large de l'humanité contemporaine et de celle à venir. Bien que la référence à l'humanité ne soit pas absente de l'éducation actuelle, un tel projet se distingue du référentiel actuel où la coopération au sein d'un «nous» défini est souvent mise au service d'un positionnement compétitif de ce «nous» (et de tout ou partie des «je» qui le constituent).

Raison garder

En troisième lieu, l'éducation devrait amener chacun à trouver naturel de prendre le temps de délibérer (intimement et collectivement) à propos des effets oppressants ou émancipateurs (pour lui-même et pour autrui) des possibles toujours plus nombreux qu'ouvre l'infinie capacité de nos sociétés contemporaines à rationaliser et à maîtriser le monde. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause le projet de la modernité (l'émancipation par la raison) mais de rééquilibrer raison instrumentale (au service de l'efficacité) et raison axiologique (au service du sens), car au fil de la modernité, la première

a pris le pas sur la seconde, créant ce sentiment récurrent d'ignorer le sens de notre agitation et de notre fuite en avant individuelles ou collectives. L'école doit donc apprendre aux enfants et aux jeunes à accorder bien plus de place qu'aujourd'hui aux questions intimes de sens et à débattre ensemble à propos des finalités.

Un avenir pas tout tracé

L'éducation devrait enfin amener chacun à trouver normal que son avenir personnel ne soit pas écrit, que l'humanité puisse encore dessiner à grande échelle une histoire s'écartant du «sentier de dépendance», en d'autres mots, que l'avenir puisse être le produit d'un imaginaire non enfermé dans le cadre du présent. Avoir, en toutes circonstances, une capacité à penser «hors cadre» est en effet essentiel à tout processus d'émancipation, et à rebours du récit d'une fin de l'histoire et de la perte définitive d'emprise collective et politique sur l'avenir de l'humanité.

Si de telles normes constituaient l'horizon vers lequel devraient tendre toutes les écoles, cela remettrait fondamentalement en cause certaines méthodes d'apprentissage tout comme la hiérarchie des contenus à enseigner. Et, contrairement aux idées reçues, cela laisserait une large place à la diversité d'orientations scolaires et post-scolaires, notamment parce que, du fait de l'égalité des singularités, ces orientations auraient bien moins de conséquences en matière de pouvoir et de reconnaissance matérielle et symbolique. 

L'inspirant modèle finlandais

La Finlande caracole depuis des années en tête du classement PISA. Son enseignement, public et gratuit, repose sur un tronc commun jusqu'à 16 ans et fait la part belle aux pédagogies innovantes. Faut-il pour autant copier-coller le modèle finlandais ? Pas si sûr... Chez nous, la diversité d'influences en matière pédagogique semble tout aussi prometteuse.

Par Clara Van Reeth
Journaliste

En 2018, un rapport de l'ONU sur le bonheur mondial classait les Finlandais en tête des peuples les plus heureux du monde. Et si la recette du bonheur s'apprenait dès l'école ? C'est qu'en matière d'enseignement, ce pays nordique endosse souvent le rôle de premier de classe. En ce qui concerne les résultats d'abord : le système scolaire finlandais occupe systématiquement les premières places du classement PISA (*Programme for International Student Assessment*), un test réalisé tous les trois ans auprès de jeunes de 15 ans dans les trente-quatre pays membres de l'OCDE, qui évalue les performances scolaires dans trois matières (lecture, mathématiques et sciences) ainsi que le degré d'inégalité scolaire entre élèves favorisés et défavorisés.

La Finlande excelle sur les deux tableaux : les performances et l'égalité scolaires. L'enseignement est public et gratuit jusqu'au doctorat, les écoles privées inexistantes. Peu

avant l'âge de 7 ans, chaque enfant est automatiquement inscrit dans l'école de son quartier, les parents en sont avertis par e-mail. Un principe qui permet de garantir une certaine mixité sociale – si tant est que le quartier en question soit socialement hétérogène – et qui n'est pas sans rappeler ce que tente d'accomplir chez nous, en dépit de nombreux travers et oppositions, le fameux décret inscriptions.

Redoublement quasi absent

Le cursus scolaire finlandais est découpé en treize classes. Les neuf premières regroupent l'enseignement dit «fondamental» : entre 7 et 16 ans, chaque élève finlandais se voit enseigner le même tronc commun, dans lequel se côtoient matières intellectuelles et cours pratiques. Une grande homogénéité caractérise le réseau scolaire finlandais : la même pédagogie est appliquée dans chaque établissement, d'Helsinki à Oulu en passant par Tam-



pere. Les élèves se forment notamment aux techniques du bois et du métal, aux travaux textiles, à l'enseignement ménager, au sport et aux arts plastiques. Ce n'est qu'à partir de 16 ans et l'entrée au lycée que les élèves sont susceptibles d'emprunter des chemins divergents, en poursuivant la voie de l'enseignement général ou en optant pour celle du professionnel.

Comme la durée d'exposition au soleil en hiver, les journées d'école sont très courtes en Finlande. En primaire, les cours s'arrêtent vers 13 heures. Les élèves finlandais détiennent ainsi le record du minimum d'heures de cours de tous les pays de l'OCDE. Autre particularité du système: les devoirs à la maison sont l'exception plutôt que la règle, afin de permettre aux enfants de se consacrer à des activités ludiques, sportives ou artistiques. Les notes sont interdites avant l'âge de 12 ans et si le redoublement n'est pas interdit par la loi, il n'est pratiquement jamais imposé en Finlande.

Prof : un métier qui fait rêver

À quand remonte la recette gagnante du *peruskoulu* (nom du système éducatif finlandais obligatoire)? C'est dans les années 1970 qu'une série de réformes innovantes a vu le jour, visant à doter chaque petit Finlandais des mêmes chances de poursuivre des études et de les réussir. L'éducation est ainsi devenue gratuite pour tous, une gratuité à entendre dans son sens le plus large: le matériel scolaire, la cantine et les transports ne coûtent pas un euro aux parents d'élèves finlandais. Chaque école dispose en outre d'un médecin, d'un assistant social et d'un psychologue, ainsi que d'un «professeur spécialisé» chargé du suivi et de la remédiation, tout au long de l'année, des élèves en difficulté.

Pour le psychopédagogue Bruno Humbeeck, c'est là l'un des grands points forts de l'école finlandaise: «Les remédiations sont mises en place très tôt et très rapidement en Fin-

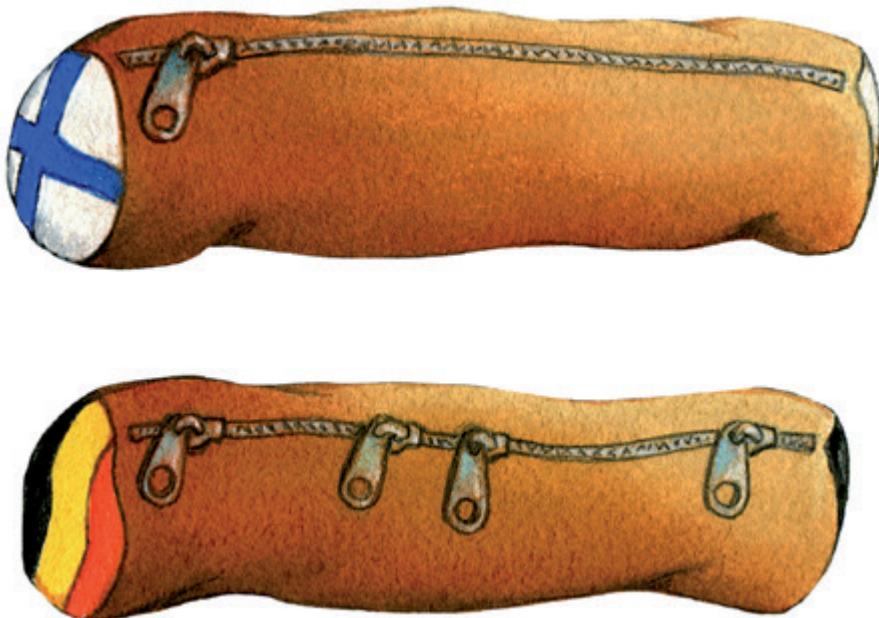
lande. C'est un élément positif dont on devrait s'inspirer en Belgique.» Le chercheur en sciences de l'éducation à l'UMons applaudit aussi la valorisation de l'estime de soi des élèves, valeur centrale de l'école finlandaise: «L'enfant n'a pas peur de poser des questions. À un petit Finlandais qui rentre de l'école, ses parents demandent: "Quelle bonne question as-tu posée aujourd'hui en classe?" Au petit Wallon, on demande: "Est-ce que tu as bien travaillé?".»

Les élèves seraient également davantage responsabilisés au sein du modèle finlandais, obéissant «non pas à des personnes mais à des règles, bien fixées et partagées». Une responsabilisation qui n'entrave toutefois pas la figure de l'enseignant, socle solide et central du système éducatif finlandais. Les profs y sont parmi les mieux payés d'Europe. Résultat: aucune

pénurie d'enseignants à déplorer. L'enseignement est l'une des carrières les plus populaires chez les étudiants finlandais, devant la médecine, le droit et l'architecture. Enfin, tous les enseignants finlandais détiennent une maîtrise en éducation et un grand nombre d'entre eux poursuivent même jusqu'au doctorat. «Le statut et le prestige de l'enseignant y sont très importants et font clairement défaut chez nous. On l'a d'ailleurs constaté pendant le confinement: les parents se sont enfin rendu compte qu'enseigner était un vrai métier, et que leurs enfants n'étaient pas toujours si faciles à vivre. Les profs auront sans doute gagné en reconnaissance», avance Bruno Humbeeck.

Mixologie de pédagogies

Mais les bonnes notes du modèle finlandais s'arrêtent là, pour le psycho-



pédagogue. «Personnellement, je ne suis pas un grand fan des méthodes nordiques», prévient-il. C'est que le concept de «performance scolaire», mesuré par les enquêtes PISA et auquel excelle la Finlande, est à manier avec prudence: «PISA ne mesure qu'une partie de l'efficacité d'une pédagogie. Il n'évalue pas le bien-être des élèves ou encore leur capacité d'esprit critique. PISA ne doit pas devenir un baromètre de la qualité de l'enseignement. Par ailleurs, les pays nordiques ont peut-être des écoles très performantes, mais ils enregistrent aussi un taux de suicide plus important que partout ailleurs en Europe. À côté de cela, vous avez les Italiens de Naples, qui figurent tout en bas du classement PISA mais qui ont le taux de suicide le plus bas...»

Certes innovant et méritant, le modèle finlandais ne devrait donc pas nous faire pâlir de jalousie en Fédération Wallonie-Bruxelles. «Nos modèles pédagogiques sont loin d'être inférieurs au modèle finlandais», estime Bruno Humbeeck. «Mais, vu notre position géographique, ils sont sensibles à toute une série d'influences. Nous avons à disposition un mix de nombreuses pédagogies, et aucune n'a pour vocation de chasser les autres.»

Il en va de même pour les méthodes de pédagogie dite «active», souvent perçues comme synonymes de progrès et d'innovation dans l'enseignement. Ces méthodes sont très ancrées au sein de l'école finlandaise. Ailleurs, et notamment en Belgique francophone, leur

influence percole de plus en plus: «Il est très intéressant de voir que les pédagogies actives et libertaires (qui acceptent la critique, encouragent la mise en débat des élèves) sont de plus en plus intégrées dans l'enseignement dit traditionnel», observe le psychopédagogue. Là encore, estime-t-il, c'est l'union qui fait la force: «La mixologie, c'est l'art de la pédagogie. C'est ainsi que l'on peut s'adapter à la diversité des publics que l'on accueille. Si vous ne faites que de la pédagogie active, les enfants de familles "bobo" vont s'y retrouver, mais ceux de milieux plus précaires seront défavorisés. Leurs familles sont souvent moins aptes à les soutenir scolairement, ils ont donc davantage besoin d'un programme solide, d'un cadre plus traditionnel.»

Le spécialiste appelle en outre les historiens de la pédagogie à «déboucler les statues de la pédagogie (Montessori, Freinet, etc.) qui empêchent de voir les autres»: «Il ne faut pas chercher ailleurs ou dans une autre époque un modèle à plaquer tel quel à notre système d'enseignement. Les outils pédagogiques doivent être adaptés aux réalités que l'on vit et aux époques que l'on traverse.» Une conclusion aussi valable pour le modèle finlandais: «Ses qualités ne se trouvent pas dans une certaine façon d'organiser l'enseignement qu'il conviendrait de dupliquer, mais plutôt dans les méthodes pédagogiques insufflées, comme la collaboration dans le travail, l'implication de l'élève, les remédiations...» 

Zoom sur problèmes

La crise a été un électrochoc pour l'école car elle a révélé tous les défis qui touchent les élèves et leurs familles. Durant le confinement, cette période hors du commun, la FAPEO (Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel) a observé les parents et les jeunes. Un entretien avec Véronique de Thier, responsable de la régionale de Bruxelles.

Propos recueillis par Pierre Jassogne
Journaliste

La FAPEO a mené plusieurs enquêtes dès le début du confinement. L'une d'elles concernait le travail à domicile. Avec un résultat très interpellant...

Globalement, même si la ministre de l'Éducation avait balisé cette question, le cadre, en tout cas en secondaire, n'était pas respecté. Les logiques de culture d'école par rapport aux nouveaux apprentissages ou aux travaux notés ont perduré pendant le confinement. On le savait déjà vis-à-vis des devoirs à domicile, mais cette situation n'a fait que renforcer ce constat, à savoir que le travail scolaire à domicile n'est pas possible, et s'avère discriminant.

Cette situation semble avoir révélé la pression que l'école met à la maison...

C'est terrible. Il y a une pression incroyable sur le dos des familles, et on a recueilli beaucoup de témoignages allant dans ce sens. On ne peut plus dire que la FAPEO fantasme. Certains parents recevaient plusieurs dizaines de mails par jour,

des alertes à minuit ou le dimanche. On peut rapprocher la situation vécue par les élèves de celle que les parents ont connue avec le télétravail. Il y a eu une invasion de l'espace privé par l'école, situation invivable pour beaucoup de familles.

En septembre, ce travail à domicile se poursuivra une fois par semaine pour les élèves du secondaire, qu'en penser ?

Il faudra baliser solidement ce travail à domicile parce que, même un jour par semaine – pour l'instant, on envisage le mercredi, il ne faudrait pas qu'on fasse comme si les élèves étaient à l'école. Il faut faire autrement, et là, l'institution scolaire n'y est pas vraiment préparée. Durant le confinement, les enseignants – mais ils ne sont pas formés à cela – ont travaillé à distance comme s'ils étaient à l'école, et fonctionnaient de la même manière... On a évoqué la situation des nombreux enfants qui n'étaient pas équipés, mais on a aussi pu constater une fracture

numérique entre écoles, entre enseignants... Tout le monde n'est pas formé à ces outils.

Une autre leçon à tirer concerne les élèves en difficulté, n'est-ce pas ?

En effet, c'est l'une des grandes leçons de l'école à distance : un besoin accru pour les jeunes en difficulté, et moindre pour les élèves de familles plus favorisées. Il ne faut pas avoir peur de le dire ! Pour les enfants en difficulté, se retrouvant sans accompagnement, sans endroit pour travailler, sans matériel et vivant des situations familiales compliquées, le fait de ne pas être à l'école, c'était un drame. Il faut en tirer les conclusions. Il faut certainement repenser le temps scolaire, et donc sans doute reconstruire la répartition des moyens pour aider les enfants qui sont le plus en difficulté. Cela me semble une évidence, et si certains enfants, plus favorisés, allaient moins à l'école, cela ne nuirait pas à la suite de leur parcours d'apprentissage.

Vous évoquez la situation des élèves plus défavorisés. Certains n'ont plus donné signe de vie.

Il y a eu des enfants qui ont disparu des radars, et que les écoles n'avaient pas à contacter, c'est vrai. Mais il y a aussi des écoles, voire des enseignants, qui n'ont absolument pas contacté les élèves. On a aussi de nombreux témoignages en ce sens. Il y a une question

fondamentale qu'on ne se pose pas assez : c'est la question du rapport à l'école. Et pour certains jeunes, ce n'est pas un grand bonheur. La fin de l'année scolaire 2019-2020 nous a renforcé dans cette idée-là, et on est un peu désespérés quand même par la manière dont cela s'est produit. On espérait qu'il y ait un avant,



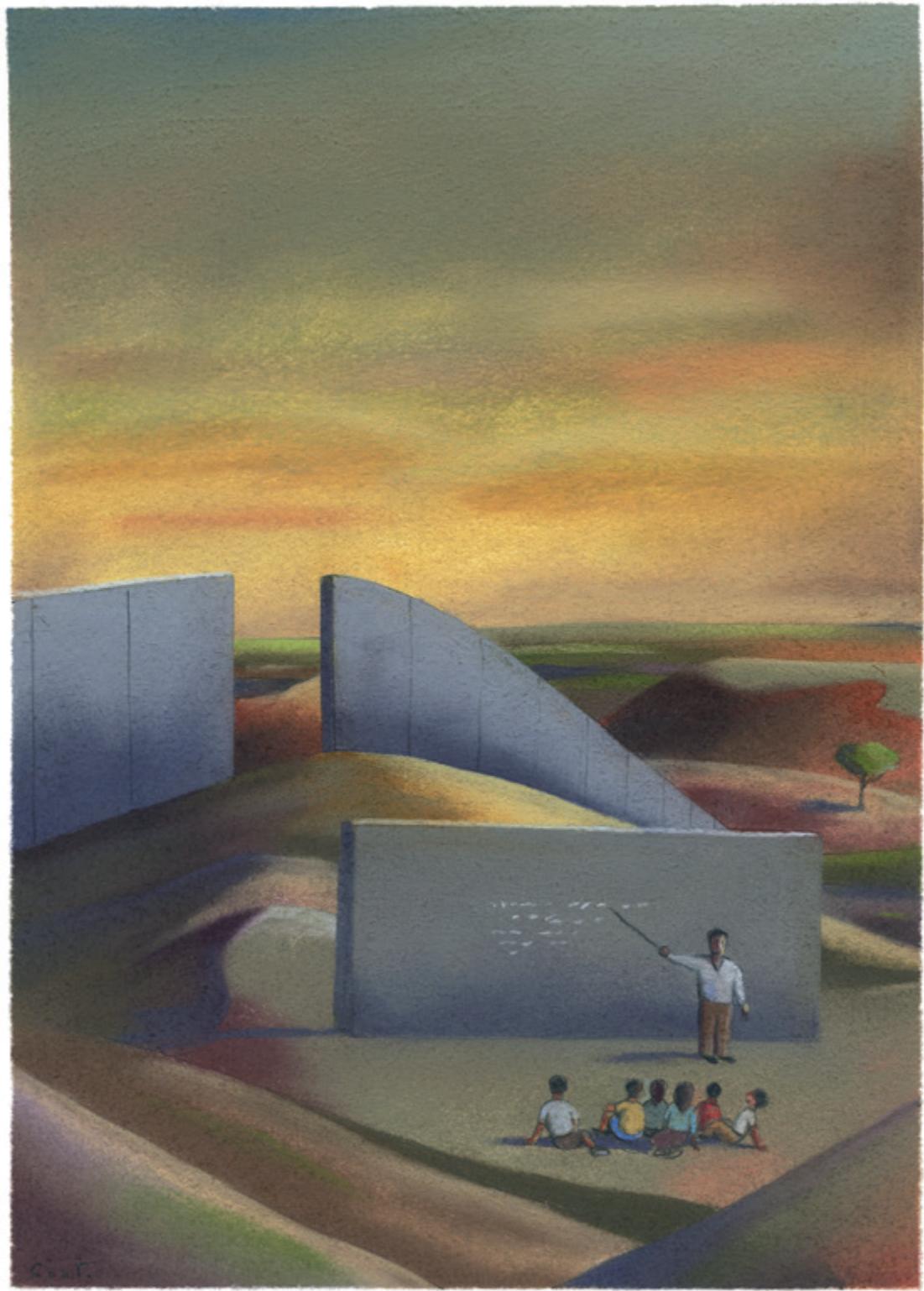
La crise a renforcé les inégalités sociales, mais les inégalités scolaires sont installées depuis des décennies.

un après, mais manifestement, on reste dans le même mode de fonctionnement, et on ne s'interroge pas sur ces enfants, ces jeunes, qui sont en décrochage, en difficulté, et le problème, ce sont les perspectives qu'offre l'école à ces jeunes: relégation, échec, manque d'estime de soi... L'école est pour eux un lieu qui les noie, qui les coule. Ce n'est pas la faute des parents, des élèves ou des enseignants, c'est la faute d'un système. Il faut se poser la bonne question et chercher à savoir pourquoi ces enfants ont disparu des radars. Les raisons sont nombreuses: il y a le manque de matériel, de suivi, c'est certain, mais c'est aussi la conséquence de ce que l'école offre et apporte à ces jeunes. En revanche, le raccourci selon lequel la crise a renforcé les inégalités scolaires, je n'y crois pas. Elle a certainement renforcé les inégalités sociales, et va hélas continuer de le faire, mais les inégalités scolaires sont bien installées depuis des décennies. La crise sanitaire les a seulement mises en lumière. L'école peine à se réinventer et repose encore, surtout dans le secondaire, sur un modèle autoritaire, où les élèves n'ont pas voix au chapitre, avec des règles qui leur sont imposées. Cela doit questionner l'école sur la manière dont les jeunes ont envie d'y venir, ont envie d'apprendre...

On ne va donc pas vers des lende-mains qui chantent ?

Il suffit de voir le nombre de recours à l'école pour cause de redoublement. Il est en hausse! Une situation totalement scandaleuse propre à ce système évaluateur, sanctionnant. C'est une erreur de rester dans un tel système. Quand la Ministre met des balises, en précisant que le redoublement doit être exceptionnel et s'orienter vers quelque chose de positif comprenant une discussion avec les élèves et les parents, cela devrait être la règle tout le temps, et pas seulement en période Covid. Même s'il y a des balises dans une circulaire, les écoles font quand même ce qu'elles veulent. Il s'agit de la logique des écoles habituelles, celles qui fonctionnent de manière pyramidale, qui éjectent les élèves : elles fonctionnent comme elles ont toujours fonctionné, Covid ou pas. C'est dramatique. On est devant des résistances qui viennent d'un public globalement plus favorisé, demandeur de cette compétition. Mais on ne compte pas baisser les bras: il faut que cette question du redoublement soit mise sur la table, il faut avancer sur cette question d'évaluation. Il y a aussi tout le Pacte qui doit se mettre en place. Les choses avancent malgré tout, et même si cette réforme cristallise beaucoup de tensions, il n'empêche, elle a le mérite d'exister et permet d'avoir une vue d'ensemble sur le système et de faire bouger les pièces du puzzle. 

Quel avenir pour l'école ?



Sans haine et sans opprobre

Grand spécialiste de Spinoza, Pierre Ansay a écrit de nombreux livres sur le philosophe néerlandais qui compte parmi les grandes figures de la pensée rationaliste du XVII^e siècle. Dans son dernier ouvrage, « Le Cœur de Spinoza : vivre sans haine », l'écrivain belge tente de comprendre nos haines. Ou comment mieux gouverner notre vie, par la maîtrise de nos passions les plus tristes.

Propos recueillis par Jean Cornil
Essayiste

« Ne pas tourner en dérision les actions des hommes, ne pas les déplorer ni les maudire, mais les comprendre. » Partagez-vous avec Spinoza une même démarche ?

Pratiquer la philosophie de cette manière revient à essayer de comprendre le monde qui nous entoure par nos amours et nos haines. Réfléchir sur la haine qui nous habite est un excellent exercice de pacification. Même les plus grands criminels ont été produits par des circonstances et il convient, non pas de jeter des anathèmes, de les mépriser et de les maudire, mais d'essayer de comprendre comment les gens en arrivent à faire ce qu'ils font. Persécuté et banni de sa communauté¹, Spinoza s'est efforcé de comprendre pourquoi il faisait l'objet d'une telle haine et pourquoi lui aussi, à des moments dans sa vie, avait pu haïr les gens qui l'ont persécuté. C'est cette manière, cette ori-

tation thérapeutique dans la philosophie qui m'intéresse, car renoncer à la haine, c'est faire la paix avec soi-même et proposer la paix aux autres ; c'est passer des passions impulsives à l'action.

Est-ce selon vous une action salvatrice, si l'on en juge le titre d'un de vos livres, Spinoza peut nous sauver la vie ?

L'œuvre de Spinoza a la triste réputation d'être inabordable. Je pense plutôt que sa philosophie est une aventure, une avancée thérapeutique. Fréquenter Spinoza peut nous conduire à mieux gouverner notre vie. Nous sommes envahis par des passions qui génèrent en nous la haine, l'envie, la malédiction. Spinoza le constate : nous sommes des êtres passionnés, des êtres passifs – au sens premier du terme – car bombardés par le monde de diverses manières que Spinoza appelle

¹ Il a été frappé par un *herem*, la forme la plus sévère d'exclusion de la communauté juive, à l'âge de 23 ans, NDRL.

des affections, dont nous tirons la face intérieure de nous-mêmes, à savoir des affects. Les affects, c'est la prise de conscience des affections, et un certain nombre de ces affections peuvent être joyeuses. C'est la camaraderie, l'amour, l'érotisme, la gourmandise, par exemple. Et il faut pouvoir s'en saisir. Quand nous troquons les passions tristes pour les passions joyeuses, nous acquérons une force plus grande qui va nous faire passer à un registre

supplémentaire. Spinoza l'appelle le «second genre», c'est le fait de passer dans le domaine de l'action et donc à la compréhension du monde.

Pourrait-on dire, au travers de la philosophie politique de Spinoza, qu'il est un précurseur de toutes les grandes libertés modernes ?

Tout à fait, parce que c'est un grand défenseur de la démocratie.



Le philosophe néerlandais Baruch Spinoza nous parlait déjà libertés fondamentales et démocratie au XVII^e siècle. À relire, pour s'inspirer et qui sait... philosopher.

Pour Spinoza, l'école est la planche de salut pour construire une société plus juste.

Malheureusement, sa justification plus élaborée de la démocratie a été interrompue par sa mort. Spinoza est d'abord un athée radical, très respectueux par ailleurs de la personne du Christ et d'un certain nombre de propositions contenues dans son enseignement. Spinoza est aussi et surtout un anticlérical féroce et un grand critique du judaïsme. Il dira que la religion, c'est «l'asile de l'ignorance» tout en considérant que la religion de l'amour, dont les évangiles sont un condensé pur, est un chemin, une étape intermédiaire pour aller vers des formes de compréhension plus élevées.

Quel est le cœur de l'*Éthique* de Spinoza ?

Comme déjà évoqué, Spinoza nous montre comment nous sommes des êtres passionnés et comment nous sommes pris par des mécaniques passionnelles. Il poursuit en nous disant que quand nous sommes soumis aux passions, nous sommes dans une servitude qui peut prendre de nombreuses formes, mais que nous pouvons nous en sortir. Il va encore plus loin en exposant les formes de libération possibles par rapport au monde passionnel, ce qui nous amène à une espèce de grande réconciliation pacifiée avec le monde, un amour paisible, un accomplissement de soi.



Pierre Ansay, « Le Cœur de Spinoza : vivre sans haine », Mons, Couleur Livres, 2019, 140 p.

L'*Éthique* est construit comme un livre de géométrie, ce qui peut rebouter à la lecture ! Les propositions de l'*Éthique* sont comme des théorèmes, ce sont des propositions d'existence. Ainsi il écrit : « L'homme libre ne pense à rien moins qu'à la mort et sa sagesse est une méditation non de la mort, mais de la vie. » Je pense que nous devons nous laisser interroger par ces propositions d'existence, sans vouloir forcément remonter toute la chaîne des théorèmes et des scolies. Voir ce que Spinoza a à nous dire, discuter avec lui, en quelque sorte nous laisser pénétrer, habiter par ce qu'il nous propose. Ce qui passe par le fait de ne pas être d'accord avec lui ! Parce que Spinoza, il faut bien l'avouer, a un gros problème avec les femmes, les enfants et avec la sexualité. On peut lui dire : « Eh là, mon ami, tu déconnes, je ne suis pas d'accord avec toi », peu importe ! [rires] Quelqu'un qui nous amène des propositions de sens, cela reste un frère.

Vous mettez Spinoza en résonance avec d'autres auteurs et courants philosophiques comme l'anarchisme. Comment érigez-vous des passerelles entre ces différents courants de la pensée et de l'action ?

Cela peut sembler paradoxal de rapprocher Spinoza des anarchistes. Parce que ces derniers veulent une société sans État, alors que Spinoza est le théoricien d'un État qui doit se faire respecter. Il confie à l'État la tâche de surveiller le clergé pour que la religion reste dans les limites de la vie privée, et qu'elle n'ait pas le droit de diriger les actions des

hommes. Spinoza est dans ce sens l'un des premiers grands penseurs de la laïcité. Il dira cependant : « Si les hommes étaient sages, il n'y aurait pas besoin d'État. » Mais comment devient-on sage ? Par le biais de la pédagogie et donc de l'école ? Beaucoup de grands anarchistes ont été des pédagogues, je pense notamment à Élisée Reclus qui a été proche de l'ULB. Pour les anarchistes, nul besoin d'État, donc, à partir du moment où la scolarité permet de confronter la transmission des témoins de sagesse et de connaissance des générations précédentes au désir des enfants. Un autre grand philosophe, l'Américain John Dewey, a fait de l'école le centre nerveux d'une société progressiste. C'était un libéral, ce qu'il faut entendre au sens de social-démocrate, très à gauche. Quand on l'interrogeait sur sa philosophie, il parlait des écoles-laboratoires qu'il avait créées, de l'apprentissage par l'action. Tout cela ressemble très fort à ce que Spinoza a voulu enseigner : la réflexion, la connaissance pour conduire à la sagesse. Pour Spinoza, l'école est la planche de salut pour construire une société plus juste, parce qu'elle va permettre aux gens de progresser vers la sagesse. Le point ultime de la pensée de Spinoza, c'est le fait que les gens soient sages les uns avec les autres. Quand on est sage, on n'a plus besoin de gendarmes, du contrôle de l'État. On est tout près de l'anarchisme.

Vous avez également écrit un livre sur Gilles Deleuze. Quel est le lien

entre ce grand philosophe français du xx^e siècle et votre travail sur Spinoza ?

Je pense que Deleuze est un philosophe de la vie, un philosophe qui va montrer comment le capitalisme carbure aux passions tristes, comment la société impulse chez les gens des passions tristes qui les dissuadent de vivre mieux dans la créativité d'eux-mêmes. En réfléchissant sur les passions tristes, en montrant que la vie est une exubérance créative, Deleuze se détermine lui-même comme le fils spirituel de Spinoza. Ce sont deux philosophes qui ont essayé de montrer comment le pouvoir, c'est le « degré zéro de la puissance ». La puissance est la capacité que nous avons à nous saisir de nos propres enjeux, à les comprendre, à détecter en nous ce qui nous rend tristes et impuissants et au contraire à sélectionner en nous les occasions de vie, de joie, qui nous permettent de nous épandre les uns avec les autres dans la joie. Cette philosophie est également en lien avec la pensée de Nietzsche et de Lucrèce. Tous sont des philosophes de la vie bonne. C'est en ce sens-là que, peut-être, la proposition spinozienne est une thérapie. Une proposition thérapeutique visant à nous guérir des passions tristes, à sélectionner les passions joyeuses et ainsi arriver à la joie du comprendre sans plus haïr. ♣



Libres, ensemble

« Entretien avec Pierre Ansay »

Émission de 26 minutes

Coproduite par le CLAV et le CAL

À (re)voir sur www.clav.be

Tuer les tabous pour sauver l'hôpital

Le Covid a montré les limites de notre système de santé. Pour le réformer, il faudra passer d'un système de gestion «en silos» à une collaboration avancée. Éclairages de praticiens de terrain.

Par Frédéric Soumois
Journaliste

Plus que tout autre, le secteur médico-hospitalier a été terriblement bousculé par la crise sanitaire. Même si la saturation des hôpitaux telle que l'ont connue l'Italie et l'est de la France a pu être évitée (de peu) dans notre pays, le constat que la commission spéciale d'enquête a commencé à faire est sévère: «Il y a eu de l'impréparation, de la négligence et de l'immobilisme, mais surtout de mauvaises décisions au départ qui ont conduit à mettre en place des structures de gestion peu adéquates pour organiser la lutte contre l'épidémie», a asséné l'épidémiologiste Yves Coppieters (ULB).

4 000 morts évitables en maison de repos

«Je voudrais retenir de cet épisode un élément positif: c'est la collaboration étroite qui s'est nouée entre généralistes et hôpital. Cela a été extrêmement important pour faire face à cette vague de virus, avec des dégradations de patients très impressionnantes parce que très rapides.» Le docteur Stephan Ceulemans est gériatre à la clinique

Sainte-Anne Saint-Rémi à Anderlecht. «Nous avons eu jusqu'à soixante patients infectés par le virus.» Sainte-Anne Saint-Rémi sera un temps un cluster reconnu de l'infection, notamment à cause du nombre élevé de maisons de repos et de soins dans son *hinterland*. «Les maisons de repos ont réalisé un travail extraordinaire pour ne pas transférer de manière excessive vers l'hôpital, alors qu'elles auraient pu se "débarrasser" aisément de leurs résidents potentiellement infectés et contaminants. En maison de repos comme à l'hôpital, les visites des conjoints et des enfants étaient interdites. Mais tant que la maladie pouvait être soignée hors de l'hôpital, il était préférable que les malades puissent être pris en charge dans un environnement qui leur est familier, qui est leur domicile parfois depuis de longues années», explique le docteur Stephan Ceulemans. «Nous avons eu jusqu'à cinq morts en un seul week-end, vous imaginez combien c'est dur à vivre. Et combien cela souligne nos limites...»



Les hôpitaux et tous les secteurs des soins de santé en général sont sur le front, au cœur de la pandémie. Ils se battent pourtant sur d'autres fronts depuis des années !

«Et nous n'avons transféré aucun patient aux soins intensifs!», poursuit le médecin. On pourrait s'étonner de considérer cela comme une victoire. «Les soins qu'ils y auraient reçus auraient prolongé leur vie au prix de souffrances plus grandes et sans aucun espoir de les voir rétablis. Cela aurait été de la futilité thérapeutique. Les médecins traitants l'ont expliqué clairement et franchement aux familles. Les généralistes ont été des partenaires essentiels, il faudra ne pas l'oublier quand tout ceci sera fini», ajoute le médecin.

La première ligne dégarnie

Pendant ce temps-là, 40 % des communes francophones ont un déficit avéré de généralistes et la pénurie des métiers infirmiers s'aggrave. Il y a 5 000 postes à pourvoir en Bel-

gique, selon l'Association belge des praticiens de l'art infirmier. Au cœur de la crise, une centaine d'intellectuels lance une carte blanche qui brise l'unanimisme de circonstance : il apparaît que la Belgique a suivi bien trop tardivement les recommandations de dépistage massif de l'OMS (Organisation mondiale de la santé), qui précédaient pourtant l'imposition du confinement par le gouvernement. Un grand nombre de médecins dénonce les sous-investissements actuels, alors que les pouvoirs spéciaux permettaient de réquisitionner quantité de moyens.

Mais comment dessiner les soins de santé de demain pour qu'ils soient pérennes et payables ? «Les prestations de soins devraient se dérouler à la plus petite échelle possible, à l'instar du système mis en place aux Pays-Bas. Ce niveau loco-régional

Depuis des décennies, on pense le système des soins de santé de manière éclatée. Alors qu'on doit le penser de manière intégrée.

pourrait correspondre, à peu près, à la moitié d'une province, soit quelques centaines de milliers de personnes», explique le professeur Marc Noppen, patron de l'UZ Brussel, au nord de la capitale. Il fait référence à des projets renommés, comme dans la région de Stockholm ou celle de Kinzigtal en Allemagne. Avec un budget fixe pour une zone définie, les prestataires et les institutions ont assuré des soins de façon plus rentable et même plus qualitative que dans l'ancien système de paiement à l'acte, qui prévaut essentiellement chez nous.

Évidemment, le «saut» du niveau macro-fédéral à un niveau loco-régional remet en question les niveaux intermédiaires, Communautés ou Régions: «Quelle est la valeur ajoutée objective (et non pas politique ou idéologique) de ces niveaux intermédiaires ? L'UZ Brussel coopère spontanément avec une vingtaine de maisons de repos et de soins à Bruxelles et en Flandre. En l'absence de politiques communautaires efficaces pour ces maisons de repos et de soins, nous les avons aidées nous-mêmes, avec du matériel, des vidéos d'instructions, du personnel et des conseils.»

La lasagne belge, un frein à la réforme

Cette mutation, elle est esquissée selon une série de projets-pilotes mis en place sous la dernière législature. Jean Macq (UCLouvain) dirige l'évaluation des bonnes pratiques de rapprochement des intervenants qui, sans quoi, exerceraient chacun dans leur coin. «Les projets peuvent renforcer le “travailler ensemble”, au profit des patients chroniques ou à risque de le devenir. Par exemple, créer des synergies MG-hôpitaux, intensifier la concertation entre généralistes et pharmaciens, pousser à la collaboration kinés et coachs encadrant les activités physiques adaptées ? Il existe un consensus international voulant que, pour discerner des changements imputables à une intégration accrue des soins, on se place sur des perspectives de dix ans. Bien plus qu'une législature... Les projets pilotes abattent tous du bon boulot, mettent en œuvre des modes de collaboration nouveaux, en résonance avec leur réalité locale (ruralité, précarité, densité de l'offre [para] médicale...). Depuis des décennies, on pense le système des soins de santé de manière éclatée: les médecins d'un côté, les hôpitaux de l'autre, les maisons de repos à part aussi... Alors qu'on doit le penser de manière intégrée.»

Malheureusement, on se heurte à la lasagne belge, établie dans la 6^e réforme de l'État et sans doute davantage dans celle à venir. L'État fédéral et l'Inami (Institut natio-

nal de maladie-invalidité) ont lancé des appels à projets pour motiver tous les acteurs de la santé à travailler ensemble sur un territoire de 150 000 personnes. «L'idée était d'améliorer la prise en charge des personnes pour les maladies chroniques, depuis le moment où elles sont à risque jusqu'au moment où elles passent tout leur temps à l'hôpital. Afin de pouvoir organiser des soins efficaces pour ces personnes, vous avez besoin de compétences du fédéral qui finance les soins à l'hôpital, les soins infirmiers, les kinés, etc. Pour les soins à domicile, vous avez besoin d'aides familiales, donc des Régions. Et si vous voulez faire de la prévention, vous avez besoin en partie des Communautés, en partie des Régions. Quand on a voulu lancer ces projets, on a rencontré un tas de problèmes parce que le fédéral ne réussissait pas à s'entendre avec le régional...», explique Jean Macq.

«Oubliés, les déterminants sociaux de la santé!»

Ce point de vue est largement partagé, notamment par Xavier Brenez, directeur général des Mutualités libres. «Tout est cloisonné. Il faut une intégration, d'abord au sein des soins curatifs, puis entre le curatif et le préventif et enfin entre le monde des soins de santé et d'autres domaines qui ont un impact sur la santé (logement, environnement...). Pour ne pas avoir seulement un système qui soigne les maladies, mais plutôt une réflexion sociétale sur la façon dont on main-

tient et développe notre capital santé. Mais un texte de vision, ce n'est que de la littérature. Il faut le décliner dans des objectifs clairs et mesurables. Par exemple, en matière de mortalité évitable, de réduction des inégalités, d'années de vie en bonne santé. Et il ne faudra pas seulement tenir compte de l'avis des experts, mais aussi de celui des citoyens. Des études ont montré par exemple qu'ils mettent la priorité sur la qualité de vie plutôt que sur la longévité. Cela a des implications pour notre système de santé.»

«Il est temps de faire tomber les tabous du rôle séculaire de chaque intervenant pour le bien de la santé publique. Si on veut vraiment améliorer les soins de santé du futur, il faut avoir une vision sur les vingt-cinq prochaines années. Pas seulement au niveau des dépenses et des coûts, mais en se demandant d'abord ce qu'on entend par "bonne santé". C'est bien plus que ne pas être malade. À partir de là, il est plus facile de définir quels types de soins on veut pour cette santé-là. Or, on n'a jamais explicité ce débat qui a pourtant toute son importance», insiste Paul De Munck, président du Groupement belge des omnipraticiens (GBO), principal syndicat de médecins généralistes francophones. «La part des soins dans l'amélioration de la santé d'une population n'est pas énorme, à peine 20 %. Tout le reste, c'est autre chose, et notamment ce grand pan que sont les déterminants sociaux de la santé. Et de cela, on ne s'occupe pas. Pas du tout.» 

La crainte du coup d'État climatique

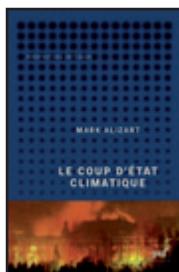
Et si la crise climatique et environnementale profitait à l'extrême droite ? Avec l'excuse de nations assiégées par des déplacements de populations, les partis extrémistes pourraient promulguer des lois d'exception s'appliquant aux frontières, mais aussi à leurs opposants politiques. C'est l'hypothèse posée par le philosophe Mark Alizart, qui n'y va pas par quatre chemins pour exposer les menaces qu'il appréhende dans notre monde en mutation.

Propos recueillis par Véronique Bergen
Écrivaine

Parmi les innombrables essais consacrés à la crise écologique, au réchauffement climatique, rares sont ceux qui posent le problème en proposant conjointement une contre-offensive soutenue par la foi en sa réalisation. L'immense mérite du roboratif opus de Mark Alizart est d'annoncer d'emblée le cadre d'analyse et par là la possibilité de la riposte : la crise écologique se dessine comme un projet politique ourdi par une poignée de carbo-fascistes qui escomptent tirer de planificateurs bénéfices des effondrements de la biodiversité et des dérèglements climatiques, lesquels dérèglements détruiront des milliards de vies humaines et non humaines. À l'hypothèse que l'on refuse de croire – celle d'une malveillance intentionnelle logée dans le chef des lobbys et des gouvernants à leurs bottes –, Mark Alizart affirme sa certitude : «ceux qui s'emploient à aggraver

la crise» le font «en connaissance de cause». Face à l'«état d'urgence écologique», l'essai nous procure des armes conceptuelles et pratiques afin de vaincre le carbo-fascisme des populismes, en le prenant de court. Antidote au sentiment d'impuissance face au désastre (climatique, social, politique...), dépassant l'attentisme, le rousseauïsme d'une certaine écologie antimilitariste, *Le Coup d'État climatique* part d'un constat – «il n'y a rien à attendre des gouvernements» – pour lancer un appel à la mise en place d'une Armée verte.

Dès lors que la crise écologique relève d'une volonté politique édictée par quelques gouvernants, le «collapsus environnemental» cesse non seulement d'être perçu comme une fatalité incontrôlable, mais appelle l'organisation urgente d'une riposte. Comment le «capita-



Mark Alizart, «Le Coup d'État climatique», Paris, PUF, coll. «Perspectives critiques», 80 p.

lisme du désastre » en est-il venu à voir une aubaine dans la destruction des écosystèmes, des forêts et des ressources ?

Un ouragan comme Katrina qui a frappé la Louisiane en 1995 fournit une bonne explication du fonctionnement du capitalisme du désastre, Naomi Klein a été clairvoyante à ce sujet. Après que la tempête fut passée, il a été extrêmement facile aux bailleurs soucieux de gentrifier leurs propriétés de ne plus reloger leurs locataires, qui étaient majoritairement pauvres et noirs. Chaque canicule induite par leur réchauffement climatique, chaque montée des eaux, promet les mêmes effets d'aubaine aux investisseurs qui n'auront pas à en pâtir directement. Si un paysan ne peut plus cultiver sa terre, il l'abandonnera à un propriétaire terrien plus solide qui en profitera pour s'agrandir. S'il faut à des familles quitter une maison engloutie par la mer, elles devront louer leurs nouveaux abris à de nouveaux logeurs qui les leur feront payer au prix fort parce qu'ils sauront qu'elles n'ont pas d'autre choix que de payer. En Australie, cette logique a déjà été mise à profit récemment : les incendies et la canicule de l'été ont formidablement enrichi les propriétaires de réserves d'eau, puisque là-bas, l'eau a été entièrement privatisée. Ils ont un intérêt objectif à ce que ces épisodes se répètent le plus souvent possible.

Vous employez une formule choc qui donne toute l'ampleur du crime parfait tramé par les putschistes

carbo-fascistes : « Les mégafeux de l'Amazonie sont nos incendies du Reichstag ». Vous dressez des parallèles inquiétants entre les années 1930 et les années 2020 (montée des fascismes, des populismes). Pouvez-vous nous l'expliquer ?

Le fait que les gains de l'effondrement ne sont pas seulement économiques. Ils sont aussi politiques, les collapsologues l'oublient trop souvent. Mais entre une société qui se porte bien et une société effondrée à cause du désastre climatique, il y a une étape intermédiaire : la loi martiale, l'État militarisé. Dans certaines régions d'Afrique du Sud, l'eau ne coule plus au robinet. Les réserves sont à sec. Que s'y passe-t-il ? Pas du tout des formes d'auto-organisation populaire spontanée, mais des distributions d'eau en bouteille par l'armée. De même, suite au réchauffement, ce seront des millions des migrants climatiques qui chercheront refuge où ils peuvent. Or on voit déjà l'état de militarisation des frontières qui est allé de pair avec l'arrivée de quelques centaines de milliers de Syriens ou de Libyens sur nos côtes. Un effondrement climatique serait une aubaine pour l'extrême droite qui ne rêve que de ça : voir nos chères nations assiégées pour pouvoir promulguer des lois d'exception qui s'appliqueront aux frontières, avant de s'appliquer à leurs opposants politiques. J'ai la conviction que l'intérêt de la crise écologique sous ces deux aspects n'a pas pu échapper aux « démocrates illibéraux » qui n'attendent qu'un prétexte pour faire basculer leurs



© Robyn Beck/AFP

Un effondrement climatique serait une aubaine pour l'extrême droite qui ne rêve que de ça ! Les esprits meurtris pourraient s'égarer au son de leurs sirènes.

sociétés dans le fascisme total. C'est en ce sens que je parle d'un « coup d'État climatique ».

Vous semblez pessimiste quant à l'issue du conflit opposant les « gaiaphobes » et les « gaiaphiles »... En quoi l'écologie politique actuelle se fourvoie-t-elle ? Comment venir à bout de son irénisme ?

L'écologie a fait beaucoup de chemin et a gagné beaucoup de batailles, la preuve en est que nous parlons tous aujourd'hui de la crise écologique. Il me semble que sa progression est désormais empêchée par sa générosité même. L'écologie est attachée aux vertus du dialogue, elle croit à

l'existence de conduites rationnelles et elle imagine que sa tâche consiste à créer un consensus pour sauver la planète. Je pense pour ma part que c'est peine perdue, que ce consensus n'existera jamais, pour les raisons que j'ai expliquées. Il faut maintenant, au contraire, que l'écologie déchire le voile d'illusion et qu'elle fasse surgir les points de fracture et d'antagonisme qui divisent l'humanité sur cette question. Sa manière de nommer l'ennemi, en particulier, doit changer. Dire que les industriels et les pollueurs sont seulement des « inconscients », des « imbéciles » ou des « suicidaires » est totalement insuffisant. Cela paralyse l'action parce qu'on ne combat pas

des inconscients – on essaye de les réveiller – mais inconscients, ils ne le sont pas ! Ces gens sont des meurtriers, et les écologistes doivent assumer de les nommer exactement comme tels. C'est ce qu'Act Up a fait à l'époque de son combat contre le sida et ça a tout changé. Dès lors que les militants de l'association ont compris que l'inaction des gouvernants en matière de lutte contre le sida n'était pas due à des lenteurs administratives ou à des difficultés scientifiques, mais à une volonté délibérée de laisser mourir les principales victimes du sida, qui étaient essentiellement des gens qui n'intéressaient pas les politiciens – à savoir les gays, les toxicos, les prisonniers – et dès lors qu'ils l'ont dit, qu'ils ont cessé d'appeler les gouvernants des «bons à rien» et qu'ils les ont appelés des génocidaires, tout s'est débloqué.

Nous sommes en guerre, non pas en crise, écrivez-vous. Un mot sur votre appel à un éco-socialisme, à une Armée verte bâtie sur le modèle de l'Armée rouge de Trotski ?

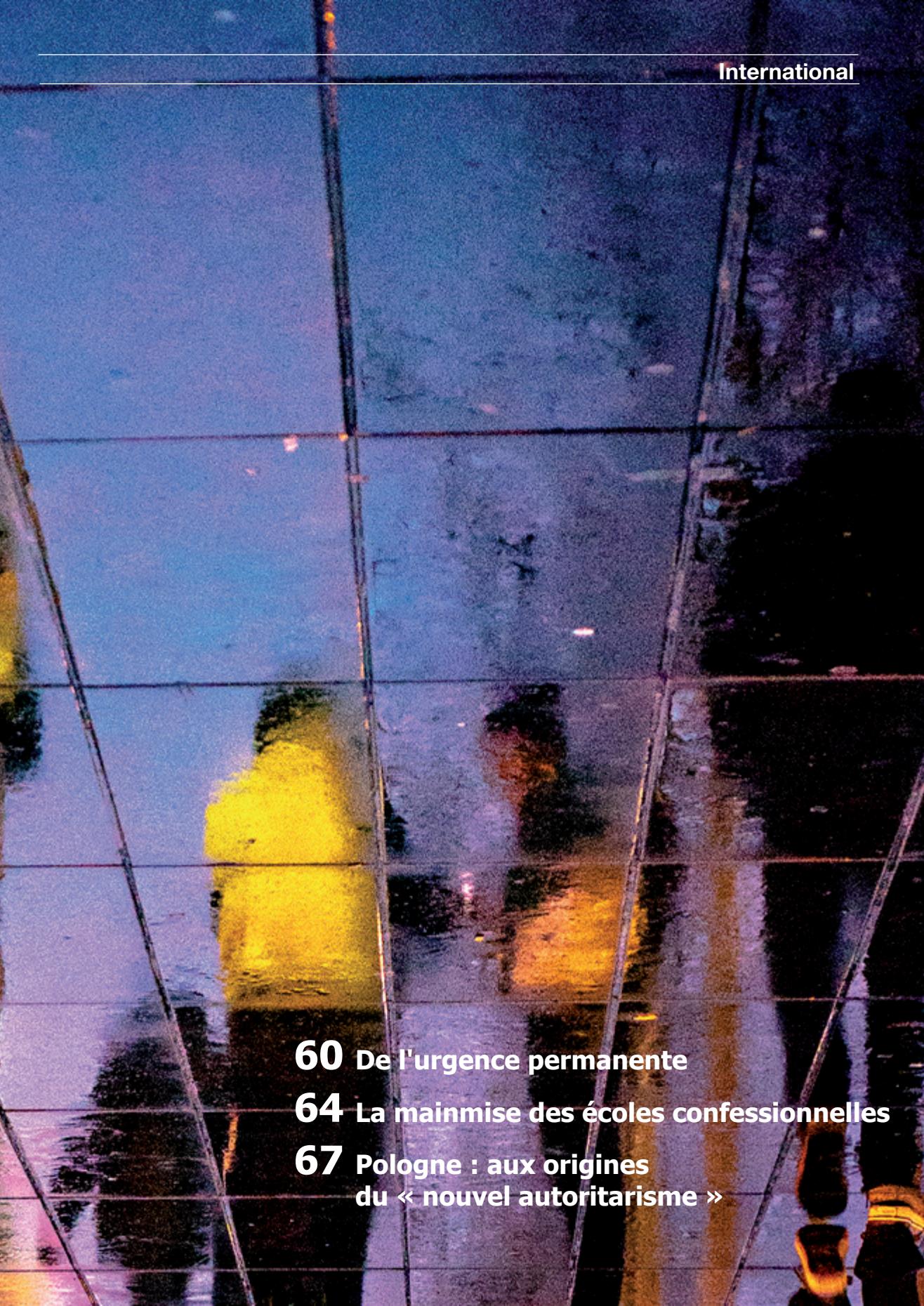
Quoi qu'on pense de Trotski ou de Lénine, ils avaient au moins pour eux le mérite de ne pas être naïfs. L'Armée rouge fut conçue pour défendre la révolution des assauts fascistes et elle y a réussi. L'écologie contemporaine puise ses sources dans l'antimilitarisme des années 1970 et je conçois qu'elle ne soit pas très à l'aise avec le fait d'envisager dans les mêmes termes sa vocation historique, mais si, comme je le pense, le dérèglement

L'écologie est attachée aux vertus du dialogue, elle croit à l'existence de conduites rationnelles et elle imagine que sa tâche consiste à créer un consensus pour sauver la planète.

climatique a déjà été militarisé par des néofascistes en vue d'imposer la loi d'une Armée brune, il me semble que l'écologie ne doit pas avoir peur de penser des moyens d'opposition de même magnitude. La crise écologique ne se résoudra pas en triant nos déchets, malheureusement. Elle sera vaincue grâce à un effort de guerre qui ne peut se comparer qu'à la production des centaines de milliers d'avions et de chars qui sont sortis des usines russes et américaines entre 1940 et 1944, parce que ce sont des centaines de millions de panneaux solaires qu'il nous faudra aussi être capables de produire dans les cinq prochaines années. Conduire un tel effort me semble en effet du ressort d'une Armée verte qui serait mieux occupée à faire ça que ne l'est notre armée actuelle à engloutir des milliards d'euros dans des sous-marins nucléaires qui ne sont plus que des lignes Maginot¹ à l'heure de la guerre mondiale climatique qui vient.

¹ Ligne de fortifications construite par la France de 1928 à 1940 le long de ses frontières, NDLR.



- 
- 60 De l'urgence permanente**
- 64 La mainmise des écoles confessionnelles**
- 67 Pologne : aux origines du « nouvel autoritarisme »**

De l'urgence permanente

Pour faire face aux crises telles que le terrorisme et la pandémie, des mesures exceptionnelles limitant les libertés publiques sont souvent prises par l'État. Elles doivent toutefois être nécessaires et proportionnées au danger, ne peuvent pas porter atteinte à l'essence même des droits fondamentaux et doivent être abrogées dès que l'urgence est passée. Cependant, l'actualité offre de nombreux exemples de mesures d'urgence devenues permanentes.

Par François Finck
Délégué « Europe & International » - CAL/COM

Une situation de crise comporte toujours un risque de remise en question des libertés publiques et des principes démocratiques. Comme des décisions doivent être prises rapidement, le pouvoir exécutif acquiert un rôle prépondérant. L'efficacité de la lutte contre l'urgence – terrorisme, pandémie... – exige une action rapide, et des mesures qui peuvent déroger au droit commun. Si tous les pays possèdent des mécanismes permettant de faire face à une urgence, celle-ci ne peut pas devenir un prétexte pour aller au-delà de ce qui est strictement nécessaire pour y répondre.

Un régime autoritaire peut profiter de l'occasion pour renforcer son pouvoir, comme cela a été fait en Hongrie. Mais ce n'est qu'une partie du problème, qui est en réalité bien plus vaste et complexe. Même

un pays démocratique stable peut voir ses libertés publiques rognées, petit à petit, par un mouvement insidieux. Ce n'est alors pas le résultat d'une politique délibérée visant à instaurer un régime autoritaire, mais de choix faits par une technocratie visant à l'efficacité de l'action publique. En d'autres termes, un danger pour les libertés peut venir d'un pouvoir qui n'a pas d'intention d'instaurer une dictature, mais qui introduit des mesures liberticides dans le but – certes louable – de protéger la population et de répondre à une demande de sécurité.

L'État vise à l'efficacité et a toujours tendance à réduire les libertés, qui sont perçues comme des obstacles à l'action. Mais l'action de l'État n'est légitime que si elle a lieu dans le respect des droits fondamentaux des citoyens.

Un danger pour les libertés peut venir d'un pouvoir qui introduit des mesures liberticides dans le but – certes louable – de protéger la population et de répondre à une demande de sécurité.

Consolidation d'un régime oppressif...

En Hongrie, le gouvernement de Viktor Orbán a profité de la crise du Covid-19 pour consolider son régime autoritaire. Il a adopté, le 31 mars 2020, une loi qui donne des pouvoirs exceptionnels au gouvernement et créé de nouvelles infractions. Elle donne au gouvernement le pouvoir de suspendre ou de modifier les lois par décret et de prendre des mesures exceptionnelles, sans limitation de temps. La seule limite est la fin de l'urgence, mais c'est le Parlement, à la botte de Viktor Orbán, qui en décide. Entre-temps, aucune élection ou aucun référendum ne peut avoir lieu. La loi crée plusieurs délits, tous punis de lourdes peines de prison: l'obstruction des mesures prises pour lutter contre la pandémie, le fait de prononcer ou de diffuser des nouvelles fausses ou déformées... Compte tenu du contrôle exercé sur les tribunaux par le gouvernement, cette nouvelle loi donne à Viktor Orbán le moyen de faire taire toute opinion discordante sur sa manière de

gérer la crise. La loi en question a été formellement abrogée, mais une grande partie de ses dispositions a été transférée dans le droit commun.

... et mesures exceptionnelles devenant permanentes

La France offre un exemple d'érosion des libertés publiques au gré des crises, sans qu'il y ait pour autant une volonté délibérée d'abolir la démocratie libérale. L'état d'urgence sanitaire donne par exemple de nombreux pouvoirs au gouvernement. Le Premier ministre peut prendre un ensemble de mesures restrictives des libertés. Si ces mesures ont sans doute été nécessaires face à l'épidémie, se pose le problème de leur proportionnalité et du maintien de certains éléments du dispositif.

Ce n'est que la suite d'une tendance lourde, particulièrement illustrée par l'état d'urgence proclamé à la suite des attentats terroristes de 2015. L'état d'urgence permet de confier des compétences exceptionnelles aux autorités, notamment d'assigner à résidence, «toute personne [...] à l'égard de laquelle il existe des raisons sérieuses de penser que son comportement constitue une menace pour la sécurité et l'ordre publics». En outre, les autorités peuvent «ordonner des perquisitions en tout lieu, y compris un domicile» pour des motifs identiques. Cette rédaction particulièrement large et vague donne à l'administration un pouvoir exorbitant sur les citoyens. Toutefois,



En Hongrie, le gouvernement de Viktor Orbán a profité de la crise du Covid-19 pour consolider son régime illibéral.

le Conseil constitutionnel a annulé une disposition de cette loi, qui donnait à la police le droit de procéder à des contrôles d'identité et à des fouilles de bagages et de véhicules dans les zones où l'état d'urgence a été déclaré, indépendamment du comportement de la personne.

L'état d'urgence a été formellement levé en 2017, mais de nombreuses dispositions sont passées dans le droit commun par l'effet de la loi du 30 octobre 2017 «renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme». Ces mesures d'exception, dorénavant à la disposition des autorités de manière permanente, leur donnent le droit

de prendre des mesures restreignant les libertés, pour des raisons préventives, avant qu'une infraction ait eu lieu. C'est, en soi, une atteinte aux principes de base de l'ordre juridique démocratique: un individu ne peut être privé de ses droits et de ses libertés qu'après un procès équitable, devant un juge indépendant, et pour des faits concrets qui lui sont reprochés.

Le droit antiterroriste ou de «sécurité intérieure» rompt avec ces principes. L'exécutif peut interdire à une personne de quitter le territoire de sa commune de résidence sur la base de simples soupçons. Les mesures administratives

peuvent être contestées devant le tribunal administratif, ce qui donne quand même certaines garanties. Cela reste scandaleux que ces pouvoirs, qui devraient être strictement limités dans le temps, soient devenus permanents. La nécessaire lutte contre la violence terroriste a conduit le législateur à d'autres inventions, comme la création du délit de «consultation habituelle de site terroriste», heureusement censurée par le Conseil constitutionnel.

Le cas exemplaire des «gilets jaunes»

Le mouvement des «gilets jaunes» a été, pour l'exécutif, une autre occasion de faire preuve de son imagination infinie pour inventer de nouveaux dispositifs de maintien de l'ordre public. Et ce, même au prix de la restriction des libertés fondamentales. L'interdiction administrative de manifester, introduite par la loi «anti-casseurs» de 2019, permettait à l'autorité administrative d'interdire à une personne de prendre part à une manifestation, voire de lui interdire sa participation à toute manifestation pendant une durée d'un mois. Cette loi permet également de fouiller des personnes et des véhicules aux abords d'une manifestation sur la base d'une simple présomption de menace pour l'ordre public. La gravité de ces mesures préventives a été dénoncée; cette loi «réinvente [...] les classes sociales dangereuses» et «crée une présomption de culpabilité» selon le député Charles de Courson. L'interdiction adminis-

trative de manifester a été déclarée contraire à la Constitution par le Conseil constitutionnel. Le mouvement des «gilets jaunes» a donné lieu à d'autres abus de la part des autorités, pas nécessairement inscrits dans la loi, mais résultant de la pratique du maintien de l'ordre. Des arrestations préventives ont eu lieu, ainsi que de nombreuses blessures graves, au point que la commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a rédigé des observations très critiques sur le sujet¹. Les blessures graves subies par des manifestants résultent d'une politique délibérée des autorités, d'après les enquêtes réalisées par des médias comme *Le Monde*.

Ces exemples montrent une tendance à la multiplication des dispositifs restreignant les libertés fondamentales. Cela relève de la responsabilité des politiques, mais également des citoyens. Le pouvoir répond à ce qu'il perçoit comme une demande de sécurité de la part de la population.

Les crises sont souvent utilisées par des régimes non démocratiques pour consolider leur pouvoir. Cependant, il est essentiel de se prémunir d'un sentiment de sécurité erroné que «cela ne nous concerne pas». Tout régime démocratique libéral est fragile; il peut faire l'objet d'attaques de ses ennemis, mais peut également être fragilisé par ceux qui sont censés le protéger. Les libertés ne sont jamais définitivement acquises; elles requièrent une vigilance de tous les instants. 

1 Mémorandum sur le maintien de l'ordre et la liberté de réunion dans le contexte du mouvement des «gilets jaunes» en France.

La mainmise des écoles confessionnelles

Au Royaume-Uni, la National Secular Society (NSS) milite pour la séparation des Églises et de l'État depuis plus de cent cinquante ans. En 2018, l'organisation a lancé la campagne « No More Faith Schools » avec un but : réduire le nombre d'écoles confessionnelles. Alastair Lichten, coordinateur de cette initiative, nous explique les enjeux politiques et sociaux.

Propos recueillis par Mireia Crespo

Chargée de communication « Europe & International » - CAL/COM

Quelle est la raison d'être de cette campagne et ses objectifs ?

Il s'agit d'une initiative qui vise le long terme. Un tiers des écoles publiques du Royaume-Uni ont une désignation ou un caractère religieux officiel. Notre objectif est d'abord d'empêcher l'ouverture de nouvelles écoles confessionnelles financées par l'État. Ensuite d'assurer la transition vers un système d'éducation publique laïque, où toutes les écoles sont ouvertes à tous. La NSS coordonne la campagne, mais tout le monde est invité à la rejoindre au niveau national ou local : syndicalistes, laïques, religieux... La campagne constitue une plateforme qui permet de rassembler les gens.

Ces écoles sont-elles uniquement fréquentées par des familles religieuses ?

C'est difficile à dire. Dans certains cas, les parents doivent faire semblant d'être religieux afin de pouvoir entrer dans l'école locale. Il y a aussi l'idée,

problématique, de présumer que les enfants sont croyants parce que leurs parents le sont. Nous savons que ce n'est pas nécessairement le cas. Les écoles confessionnelles ont tendance à être moins représentatives de leurs communautés locales. Les gens choisissent d'abord et avant tout leurs écoles locales. Beaucoup de gens ne vivent pas dans des régions du pays où ils ont le choix entre plusieurs écoles, et il est en fait très rare que les parents choisissent des écoles sur la base de leur foi.

C'est ce que le NSS appelle l'illusion du choix, n'est-ce pas ?

Oui, l'illusion du choix est un axe du travail de la NSS. En Angleterre, trois familles sur dix vivent dans des régions où la plupart ou la totalité des écoles primaires sont des écoles confessionnelles. Dans les zones rurales, 43 % des personnes vivent dans des zones où le choix d'une école non confessionnelle est très

limité ou extrêmement limité. Environ 20 000 personnes par an sont envoyées dans des écoles confessionnelles par des parents qui, de préférence, iraient dans une école non confessionnelle si elles le pouvaient. Cela restreint énormément le choix.

Vous dites que la campagne vise à rassembler les gens. Quel type de personnes la soutiennent ?

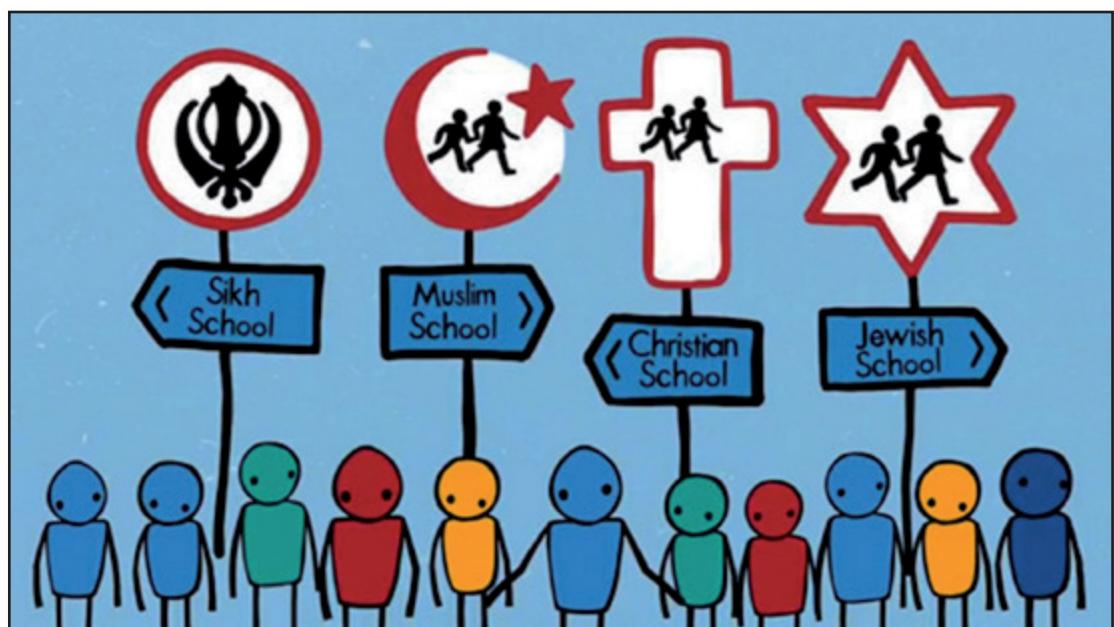
Il y a un très large éventail d'opinions. Il y a des gens antireligieux, des personnes religieuses qui estiment que l'État ne devrait pas financer les écoles publiques, celles qui ne sont pas d'accord avec les admissions discriminatoires... Depuis le lancement de la campagne, des dizaines de milliers de personnes ont mené des actions, signé la pétition nationale, signé des pétitions locales, écrit à leurs députés, etc.

Le plaidoyer auprès des décideurs politiques est l'un des piliers de la campagne. Comment cela s'est-il passé ?

Nous constatons que beaucoup de décideurs politiques reconnaissent qu'il existe un problème avec les écoles confessionnelles. Mais ils les considèrent comme une partie inévitable du système éducatif. Le lobby des écoles confessionnelles est incroyablement puissant et bien connecté, et les politiciens sont réticents à soutenir une quelconque source de changement, même s'ils reconnaissent tous ces problèmes.

Mis à part le lobby religieux, d'où vient cette réticence au changement chez les politiciens ?

Il y a beaucoup d'idées fausses sur les écoles confessionnelles. Ils peuvent surestimer leur popularité.



Et comme elles représentent un tiers des écoles, elles ont été normalisées. Nous devons reconnaître que les décideurs politiques ont tendance à appartenir à un groupe socio-économique et démographique plus restreint que la population en général. Les politiciens sont plus susceptibles d'être eux-mêmes religieux et de fréquenter des écoles confessionnelles.

Et ces écoles se maintiennent alors que la religiosité de la société britannique ne cesse de diminuer. Comment expliquez-vous ce décalage entre société et politique éducative ?

Même si ce décalage existe, la campagne ne vise pas à opposer des personnes religieuses et non religieuses. Les projets d'écoles confessionnelles présentent leurs opposants comme très antireligieux. Beaucoup de gens le sont, mais la réalité est beaucoup plus hétérogène que cela. Il n'y a pas de lien entre la religiosité de la société ou le soutien public aux écoles confessionnelles et l'augmentation de ces dernières. S'il y avait un lien quelconque, nous nous attendrions à ce que la proportion de ces écoles diminue. Mais elle a augmenté au cours des dernières décennies.

La problématique des écoles confessionnelles et les enjeux Églises-État sont essentiellement liés. Peut-on affirmer que le succès de la campagne dépend directement du rôle de la religion dans la vie publique ?

Je pense que oui. Les écoles confessionnelles ne sont absolument pas

viables sans les exemptions religieuses à la législation sur l'égalité et les droits humains. Le fait que nous avons une Église d'État officielle et qu'elle a un accès privilégié à toutes sortes de décideurs politiques et un accès direct au gouvernement ancre l'existence des écoles confessionnelles et rend beaucoup plus difficile d'argumenter contre elles.

Parlons des campagnes locales. L'appartenance à la communauté et le travail en réseau sont-ils importants pour le succès des actions ?

L'essentiel est que les gens croient qu'il y a une chance de succès. Découvrir qu'il y a d'autres personnes est très puissant afin d'organiser les groupes. Les gens ont également tendance à penser: «Mes voisins sont religieux, ils seront donc en faveur des écoles confessionnelles.» Ce n'est pas vrai. Rien ne justifie que les gens soient en faveur des écoles religieuses parce qu'ils sont personnellement religieux.

Finalement, avez-vous remporté un certain succès depuis que la campagne a été lancée voici deux ans ?

Notre plus grande réussite à ce jour est que de plus en plus de députés et de décideurs politiques savent que nous sommes là, qu'il existe un groupe d'opposition bien organisé qui fournit une plateforme aux personnes s'opposant aux projets d'écoles confessionnelles. Chaque campagne ébranle l'idée que les écoles confessionnelles sont inévitables et que nous sommes bloqués dans cette situation. 

Pologne : aux origines du «nouvel autoritarisme»

Moins de deux mois après une élection présidentielle disputée avec acharnement, l'analyse des causes profondes de cette nouvelle victoire de la droite populiste s'impose. Cinq ans après son arrivée au pouvoir, le PiS remporte une forte adhésion populaire, qui n'est heureusement pas totale. L'échec final du candidat libéral ne doit en effet pas cacher l'importante mobilisation de la société civile et des forces d'opposition, qui a rendu l'alternance crédible.

Par François Finck
Délégué «Europe & International» - CAL/COM

Le 12 juillet dernier, le président en exercice Andrzej Duda, soutenu par le parti Droit et Justice (PiS), a été réélu avec 51 % des voix contre 49 % pour son rival libéral, Rafał Trzaskowski, de la Plate-forme civique (PO). Le PiS, au pouvoir en Pologne depuis 2015, a beaucoup fait parler de lui pour toutes sortes de mauvaises raisons, et notamment ses attaques contre l'indépendance de la justice, conduisant pour la première fois l'Union européenne (UE) à lancer la procédure de l'article 7 du Traité sur l'UE, permettant de mettre en cause un État membre pour une violation grave de l'État de droit.

La rhétorique nationaliste qui accompagne la mise au pas des contre-pouvoirs n'a pas empêché le PiS de gagner à nouveau. Son discours conservateur répond sans doute aux attentes d'une partie des électeurs, mais cela ne suffit pas à expliquer sa popularité. Si le «nouvel autoritarisme» du PiS trouve

son origine dans un contexte historique particulier, ses caractéristiques ne sont pas propres à la Pologne. Il se fonde sur un discours et des méthodes populistes qui sont utilisées ailleurs. Le PiS n'est pas une exception exotique, mais une variation d'un mouvement populiste de fond qui touche la plupart des pays européens.

Gagnants et perdants de la transition démocratique

Entre 1989 et 1991, la transition a mis fin à la dictature communiste de manière pacifique, un régime démocratique a été mis en place et des réformes économiques ont permis une forte croissance et au pays d'adhérer à l'UE en 2004. Cependant, pour une partie de la population, les années 1990 se sont traduites par de grandes difficultés économiques. Conséquence de la «thérapie de choc» néolibérale appliquée pour sortir l'économie de la crise,

les fermes d'État et les industries non compétitives ont arrêté leur activité, entraînant le chômage de nombreuses personnes. En même temps, d'anciens cadres du régime communiste ont su très bien tirer leur épingle du jeu lors de la privatisation des entreprises d'État.

Le ressentiment des «perdants» de la transition a été exploité politiquement par la droite conservatrice et nationale, qui qualifie le nouveau régime de «post-communiste», où anciens apparatchiks et nouvelles élites se partageraient le pouvoir et les fruits de la croissance de manière occulte, laissant le «peuple» à l'écart. Il est vrai que la croissance économique remarquable de la Pologne s'est appuyée sur un réseau de villes grandes et moyennes, dynamiques et ouvertes sur l'Europe. Les régions rurales périphériques ont été à peu près ignorées par les gouvernements successifs, ce qui a contribué à un sentiment de délaissement qui a été exploité par le PiS.

La «guerre polono-polonaise»

En 2001, les frères Lech et Jarosław Kaczyński créent le parti Droit et Justice. La même année, des politiciens de centre droit, dont Donald Tusk, créent la Plate-forme civique. Ces deux partis dominent depuis la scène politique. Après un court gouvernement PiS (2005-2007), la PO gagne les élections législatives de 2007. Donald Tusk devient Premier ministre: c'est le début d'une cohabitation mouvementée avec le président Lech Kaczyński. À cette époque, le PiS culmine à environ 30 % des voix, en s'appuyant sur le conservatisme religieux et son dis-

cours anti-élites. En 2010, la mort du président Lech Kaczyński et de nombreuses personnalités dans un accident d'avion à Smolensk (Russie) cause un traumatisme qui va encore davantage polariser la vie politique¹. Une partie de la droite lance des accusations sans fondement contre Donald Tusk et la PO. Ces théories du complot, bien que démenties par la commission d'enquête qui a conclu à l'accident, radicalisent le PiS. Les modérés quittent peu à peu le parti, qui semble plus éloigné que jamais du pouvoir.

Vers le pouvoir

Jaroslaw Kaczyński prend conscience de son isolement croissant, et que les seuls thèmes patriotiques et religieux ne suffisent pas à gagner les élections. Plusieurs cartes sont alors jouées avec une efficacité redoutable, dans une ambiance de fin de règne de la PO, marquée par le départ de Donald Tusk, nommé président du Conseil européen, et l'*«affaire des écoutes»*, un scandale mettant en cause plusieurs membres du gouvernement.

Le discours moralisateur contre les «élites corrompues» qui contrôleraient l'appareil d'État a redoublé d'intensité et a servi de justification aux lois minant l'indépendance de la justice. En outre, conscient de son impopularité au-delà de son électoral traditionnel, le chef du PiS choisit de présenter à l'élection présidentielle de 2015 un politicien inconnu du grand public, Andrzej Duda. Pendant sa campagne, celui-ci sillonne le pays, notamment les régions périphériques. Sa victoire crée une dynamique favorable au PiS.

¹ La délégation se rendait aux commémorations du massacre de Katyń, où des milliers d'officiers polonais ont été assassinés sur ordre de Staline en 1940. En tout, environ 20 000 officiers ont été assassinés par le NKVD à cette époque, à Katyń, Kharkov et d'autres lieux.

À l'automne 2015, lors de la campagne législative, le PiS exploite la crise des migrants, créant un sentiment de peur de l'étranger chez les électeurs. La propagande xénophobe du PiS, qui promet de s'opposer à la répartition des demandeurs d'asile entre les États membres de l'UE, se révèle efficace. Alors qu'une majorité de citoyens polonais était favorable à l'accueil de réfugiés, la campagne agressive du PiS a changé la donne. C'est un cas d'école de populisme: créer artificiellement un sentiment de danger, et se présenter comme étant le seul capable d'y répondre.

Toutefois, l'élément décisif ayant permis au PiS d'acquérir une majorité a été ses promesses sociales, notamment la création d'allocations familiales et le rabaissement de l'âge de la retraite, des idées pourtant apparues à gauche... Les 500 zlotys² par enfant sont une manne pour nombre de familles modestes. La politique redistributive du PiS lui a permis d'acquérir et de fidéliser une majorité au-delà de sa base initiale.

Le PiS s'appuie donc sur plusieurs éléments: un discours anti-élite typique des partis populistes, associé à la promesse de «reprendre le contrôle» sur l'État; la mobilisation de l'électorat *contre* un danger créé de toutes pièces (les migrants en 2015, l'»idéologie LGBT» en 2020); et enfin une politique sociale qui répartit les fruits de la croissance de manière plus égalitaire. Malgré cela, l'élection présidentielle de 2020 a montré que presque la moitié de l'électorat s'opposait aux

© Artur Widak/NurPhoto/AFP



Lors des dernières élections en Pologne, le président aux couleurs du parti Droit et Justice a été réélu avec 51 % des voix contre 49 % pour son rival libéral de la Plate-forme civique. Mais l'opposition continue de se faire entendre!

agissements du PiS. La perspective d'une victoire, malgré la partialité des médias publics, a galvanisé l'opposition libérale et de gauche. L'autoritarisme du PiS, ses attaques contre les droits des femmes et des personnes LGBT+ ont fortement mobilisé l'électorat progressiste.

² À peu près 125 euros.



72 Le « statut d'artiste »,
bientôt sans guillemets ?

75 La culture, un droit
pour toutes et tous



Le «statut d'artiste», bientôt sans guillemets?

Le passage du Covid-19 aura forcé la prise de conscience du monde politique quant aux conditions d'existence précaires des artistes. Alors que de nombreux signaux indiquent que l'actuel «statut d'artiste» est arrivé à bout de souffle, voici les débats sur son avenir à nouveau ouverts.

Par Arthur Sente
Journaliste

«Ceci n'est pas un statut.» Usée, la formule n'en reflète pas moins une vérité qui mérite d'être rappelée: ce que l'on appelle «statut d'artiste» n'est, en l'espèce, qu'un régime de chômage adapté aux particularités de l'intermittence. Permettant de geler la dégressivité des allocations de qui peut démontrer avoir effectué un certain nombre de jours de travail artistique sur une période donnée, cette disposition ne garantit aujourd'hui une protection sociale qu'à une faible proportion des professionnels des arts. La pente est même descendante: après une réforme en 2014 rehaussant les paliers d'accès – en les rendant pratiquement hors d'atteinte pour la nouvelle génération –, un imbroglio autour de l'interprétation de la loi par l'ONEM est également venu illustrer en 2017 le côté kafkaïen d'un système qui transforme les artistes en de suspicieux chômeurs.

C'est dans ce contexte qu'est survenue la crise, laissant une grosse partie des absents du «statut» dans un désert économique. Fanny Dreiss, comé-

dienne, fait partie du lot. Après avoir vu, l'an dernier, son dossier recalé pour quelques jours de travail manquants, elle traverse la crise à l'aide de l'allocation d'insertion mensuelle de 430 euros qu'elle touche depuis la fin de ses études et de quelques contrats de doublage. Si elle s'en est sortie grâce à ses économies, la suite ne s'annonce pas plus simple. «En septembre, l'allocation d'insertion touchera à sa fin. C'est quand même une véritable angoisse.» Et alors que les répétitions (non payées) reprennent, les perspectives de contrat sur les planches restent imprécises. Autour d'elle, la comédienne observe une précarisation grandissante de ses pairs. «Beaucoup de gens ont commencé à se tourner vers le CPAS.»

Un électrochoc

Sur ce tableau noir, les lignes commencent néanmoins à frémir. Le 9 juillet dernier, la Chambre a fini par voter – en l'absence de la N-VA et du CD&V – une série de mesures de soutien, dont l'ouverture d'un chô-

image temporaire aux artistes à des conditions assouplies. Au-delà de ces sparadraps, la séquence aura permis de tenir enfin une discussion d'ampleur nationale au sujet des artistes. Durant les travaux parlementaires, de nombreux professionnels sont venus témoigner de leur quotidien devant les députés. Un électrochoc, observe Frédéric Young, délégué général de la SACD (la Société des auteurs et compositeurs dramatiques). «Ce que les politiques ont réalisé progressivement, c'est qu'ils devaient intervenir sur un secteur aussi touché que l'Horeca, mais encore plus paupérisé et "ubérisé"», dit-il. «Tout ce travail invisible a émergé, avec des gens qui travaillent tout le temps, mais qui sont payés peu et sur peu de jours. Car les artistes, même quand ils ne jouent pas professionnellement, s'entraînent.»

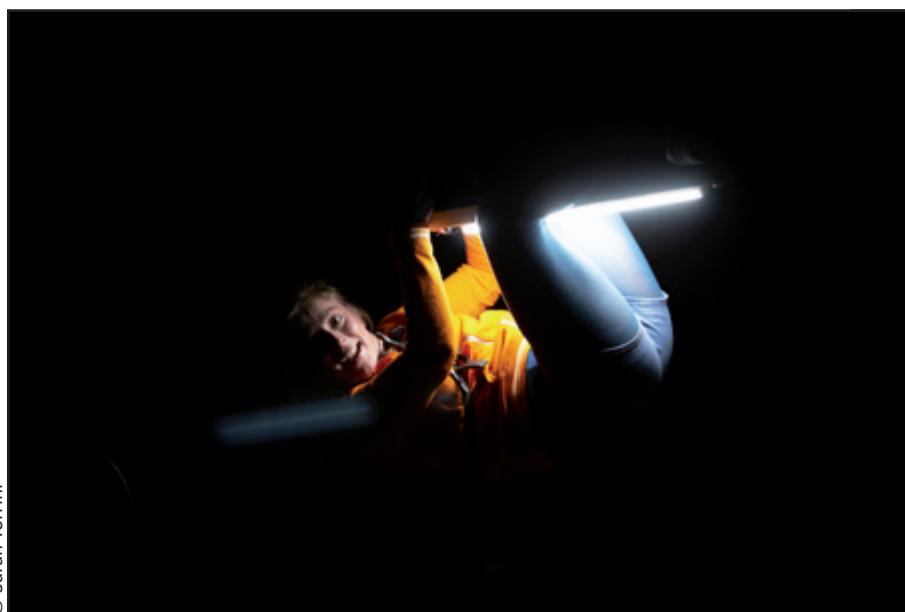
«La crise aura effectivement montré toute la spécificité de nos métiers, et

notamment d'une industrie musicale qui repose uniquement sur les revenus du concert», illustre de son vécu Yann Attia, producteur de musique électronique. Lui aussi «sans statut», il a dû se résigner, à l'amorce d'une année de composition, à accepter deux boulot à temps partiel pour continuer à financer ce qu'il perçoit comme sa véritable profession. «Dans le fond, ça revient à une négation de nos métiers. Cela te pousse à trouver un métier "normal", et pour ceux qui n'ont pas fait d'études spécifiques, cela veut dire aller bosser dans un café.»

Après la rentrée

Une prise de conscience, donc, mais pour aller où? Les mesures d'exception votées au début de l'été sont positives, reconnaît la ministre de la Culture Bénédicte Linard (Écolo), mais temporaires: «Il est donc nécessaire d'anticiper et de voir au-delà,

Comme de nombreux artistes, avec ou sans «statut», la comédienne Fanny Dreiss est en mauvaise posture.



notamment sur la question du statut d'artiste qui est aujourd'hui un ersatz dont l'obtention et le maintien sont soumis à des contraintes qui, déjà en temps normal, ne favorisent pas des conditions de travail sereines pour l'artiste, par exemple en matière de création», assure-t-elle.

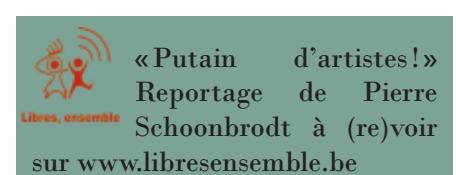
Faire évoluer la question du statut social de l'artiste n'a rien de simple, notamment parce qu'institutionnellement, celle-ci dépend du ministre fédéral de l'Emploi, tout en concernant au premier plan les différents ministres de la Culture. Pourtant, en mai et en juillet, deux conférences interministérielles Culture ont eu lieu pour défricher le sujet, preuve d'une nouvelle dynamique en place. À l'heure où vous lisez ces lignes, un groupe de travail est en train d'être constitué pour étudier le sujet. Difficile pour l'heure d'arracher plus de détails sur la vision qui y sera défendue côté francophone. «L'élaboration d'un statut ne doit pas avoir pour unique vocation de sortir les artistes d'une précarité ou de légitimer leur travail, mais aussi de rémunérer ce travail de l'ombre entre deux périodes contractuelles», précise néanmoins la ministre. «Cette priorité doit également être élargie à tout intermittent, tout créateur et toute créatrice contribuant au travail artistique.»

La page blanche

En embuscade, les fédérations sectorielles ont fourbi leurs armes cet été. «On sent que c'est redevenu d'actualité. On a d'ailleurs un peu peur que chaque parti arrive avec des propositions divergentes», pose Fabian

Hidalgo, coordinateur de FACIR (la Fédération des auteurs compositeurs et interprètes réunis). «Comme on constate que cette volonté politique est là, il faut que nous, les fédérations de travailleurs du secteur, on puisse y répondre.» La réponse, pourtant, ne va pas de soi. Repart-on d'une «page blanche» ou adapte-t-on l'existant? Reste-t-on dans le régime du chômage ou crée-t-on un système de solidarité propre au secteur? Avec quel argent?

Ces questions ne manqueront sans doute pas de cliver les débats à venir. «En Flandre, on entend parfois dire que c'est impensable que l'ONEM continue de subsidier la culture», illustre Fabian Hidalgo. Un avis que certains rejoignent de ce côté de la frontière linguistique. «Il faut mettre le terme "statut d'artiste" à la poubelle. Il y a une question de protection sociale, mais aussi une question de revenu», pointe Frédéric Young. Pour ce dernier, le sujet ne peut s'aborder sans parler plus largement d'une revalorisation des emplois artistiques, dont les contrats ne rémunèrent pas tout le travail de coulisse indispensable à la création. Un enjeu pour lequel les Communautés – mais aussi les Régions et les communes, en tant qu'employeurs culturels – ont leur lot de responsabilités à assumer pour endiguer la précarisation croissante des artistes. 



La culture, un droit pour toutes et tous

On la juge parfois trop chère, trop élitiste aussi. « La culture pour toutes et tous », c'est le credo de Laurence Adam, directrice d'Article 27 Bruxelles. Cette association fondée il y a vingt ans œuvre pour offrir une bulle d'oxygène culturelle aux personnes vivant une situation sociale ou économique difficile.

Propos recueillis par Vinciane Colson, journaliste « Libres, ensemble » et Amélie Dogot, secrétaire de rédaction

Avec la fermeture des salles de théâtre, de cinéma, de concert que nous avons connue plusieurs semaines, voire plusieurs mois, beaucoup de personnes se sont retrouvées en mal de sorties culturelles. Peut-on faire le parallèle avec le quotidien des centaines de milliers de Belges qui n'ont jamais accès à la culture ?

La situation que nous avons vécue, avec un accès très limité à la culture, est en effet assez proche. Et pour les personnes vivant dans la précarité, cela concerne aussi bien la fréquentation de lieux culturels que l'expression culturelle. Notre combat est de faire en sorte que ces personnes retrouvent le chemin de la participation culturelle. Il passe par la reconnaissance de la culture comme un droit fondamental et par le fait que toutes les personnes ont le droit de participer à la vie culturelle. On se retrouve dans une situation où la culture n'est pas légitimée par l'ensemble de la société et où le fait d'être en situation de pauvreté renvoie ce domaine à l'accessoire, au luxe, car

ne relevant pas des besoins physiologiques. La culture est pourtant fondamentale ! Elle nourrit, elle permet de se décaler de sa condition humaine, elle questionne l'individu, son lien avec les autres et la société tout entière. Être privé de la participation culturelle est douloureux et rien ne le justifie. Depuis vingt ans, nous militons pour que le droit à la culture soit considéré sur un même pied que les autres droits.

Quand on a du mal à joindre les deux bouts, cela peut sembler plus important de se loger et de se nourrir que d'aller voir une exposition. Pourtant, comme vous le dites, la culture aussi est nourricière.

C'est une vraie question de société : que veut-on faire entre notre naissance et notre mort ? Pour certains, il y aurait la vie, riche, dense, nourrie, et pour d'autres, il n'y aurait que la survie. Nous ne sommes pas d'accord, nous voulons sortir de cette opposition et que toutes les personnes sur terre aient les mêmes droits.

Article 27, quèsaco ?

L'article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme est consacré au droit à la culture. En Belgique, l'ASBL Article 27 relie les acteurs sociaux qui luttent contre la pauvreté (CPAS, maisons d'accueil, centres d'hébergement, centres d'insertion socioprofessionnels...) et le secteur culturel dans son ensemble (musées, théâtres, salles de concert... soit plus de 200 partenaires à Bruxelles) au sein d'un grand réseau. Parce que l'accès n'est pas possible sans ouverture, ce qui se concrétise notamment par un tarif réduit au prix fixe de 1,25 euro, Article 27 se situe au cœur de la médiation culturelle. (ad)

Le confinement et ses conséquences sur la participation culturelle vont-ils, selon vous, permettre de faire avancer la réflexion sur l'accès à la culture ?

Depuis de nombreuses années, afin de démontrer l'importance de la culture, nous posons les questions «quel serait un monde sans culture?», «que serait une vie sans arts?», aussi bien aux travailleurs sociaux qu'aux travailleurs culturels et aux publics. Nous la renvoyons aujourd'hui à celles et ceux qui ont fait l'expérience d'une privation temporaire.

L'accès à la culture pour toutes et tous passe par des prix réduits, mais ce volet financier n'en est-il qu'un parmi d'autres ?

Les valeurs d'Article 27 sont nourries par les valeurs inhérentes aux droits humains: la solidarité, la justice sociale, et l'égalité, bien sûr! Quand on a un budget mensuel de 900 euros tout compris, comment se payer une place de spectacle à 15 euros ? Il faut réduire le coût, et pour cela, tout le monde participe: les opérateurs culturels qui acceptent de diminuer leurs prix, les usagers qui s'acquittent d'un montant symbolique, les acteurs sociaux qui paient une cotisation, et Article 27 qui apporte une petite compensation rendue possible par la participation des pouvoirs publics. Grâce à la contribution de chacun.e, l'offre culturelle est diversifiée, accessible tout le temps, en tout lieu et le nombre de places n'est pas limité. Un autre point primordial pour nous est que la culture vienne aux gens, les travailleurs sociaux sont très attentifs à ce qui est au programme et œuvrent à l'accompagnement des publics en leur proposant des choses à aller voir en famille, avec les enfants ou entre adultes.

En 1999, au moment du lancement, mille tickets étaient proposés. En 2019, ils étaient près de soixante mille tickets. Cette croissance très forte est-elle à la fois positive – car de plus en plus de personnes ont accès à la culture – et négative – car la pauvreté ne diminue pas ?

La pauvreté est malheureusement grandissante. À Bruxelles, dans les communes les plus pauvres, il y a trois fois plus de chômage et de redoublement que dans les com-



Aller voir une pièce, même quand on touche une petite retraite, ne doit pas être un luxe.

munes les plus riches. Trois cent mille personnes vivent en situation de précarité. Article 27 ne touche pas tout le monde. Nous travaillons avec 230 associations partenaires et 150 autres sont en attente de partenariat. Comme Article 27 doit les rembourser, il faut avoir les fonds nécessaires! Nous souhaiterions donc avoir les moyens de conventionner toutes les associations sociales qui veulent lutter contre la pauvreté par la participation culturelle, mais aussi que soit instauré un tarif social culturel, afin que toute personne qui désire aller au musée ou au théâtre puisse le faire sans «exploser» son budget.

Après la crise sanitaire, pensez-vous que le secteur culturel – qui a beaucoup souffert – va être tenté d'augmenter ses tarifs ou que la démocratisation de la culture restera aussi importante pour tous les acteurs ?

Le système mis en place par Article 27 permet de mettre en œuvre une mission sociale, et cette dernière est inscrite dans l'ADN des lieux culturels. Ils doivent être soutenus par le politique, pour cela... Soutenir d'abord le secteur de l'aviation est un choix, mais *quid* du secteur culturel? Quel monde voulons-nous: un monde où tout le monde a accès à la culture, ou un monde dans lequel on voyage beaucoup? Et surtout, que met-on en place pour faire en sorte que ce monde existe? 🎤



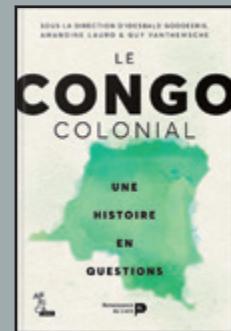
Libres, ensemble

Écoutez l'intégralité de «La culture, un droit pour toutes et tous», émission radio de 28 minutes présentée par Vinciane Colson, en podcast sur www.libresensemble.be.

Congo colonial: la parole aux historiens

Voici un ouvrage qui tombe à pic! Réalisé en association avec le Musée royal de l'Afrique centrale, *Le Congo colonial* collationne les contributions de trente historiens et chercheurs belges et congolais, avec pour ambition de mettre à la disposition du grand public la somme de la recherche et des connaissances scientifiques actuelles sur le passé colonial belgo-congolais et de répondre ainsi à ses interrogations. «Pour résumer: soixante ans après la fin des empires européens, le colonialisme fait toujours débat, en Belgique comme dans d'autres pays. Ce débat est toutefois rarement abordé en connaissance de cause. Les jugements peu, mal ou pas informés abondent, nourris par des décennies de propagande et de contre-propagande. Il est donc temps de remettre les pendules à l'heure et de diffuser les acquis de la recherche historique récente», motivent les directeurs de la publication en préface. Privilégiant une approche didactique, l'ouvrage se décline en quatre parties thé-

matiques subdivisées en questions concrètes auxquelles les contributeurs apportent, dans des textes concis, des réponses argumentées, souvent complexes, pas toujours consensuelles, basées sur l'analyse rigoureuse des sources et des références solides. Les sujets abordés sont d'une grande variété, à l'image de la multitude des facettes du Congo colonial. Dans un «épilogue», la question de la mémoire de la colonisation est envisagée suc-



Le petit garçon et la barbarie

Écrire sur la Shoah est, on le sait, tâche bien difficile. Dessiner l'horreur d'un camp d'extermination, créer une BD sur ce thème, est encore plus complexe. Il faudra attendre la fin des années 1970, lorsque Art Spiegelman, figure du mouvement Underground américain, publie *Maus*, afin que pour la première fois la Shoah devienne le sujet principal d'une bande dessinée. L'ouvrage est publié en deux volumes en 1986 et 1991. L'accueil est unanime, et pour cause: outre changer la perception de la Shoah dans la bande dessinée, *Maus* constitue une révolution esthétique de premier plan qui va profondément modifier le regard porté sur la BD. La porte est ouverte et de nombreux auteurs aborderont le sujet. Stephen Desberg est de ceux-là, car il sait depuis qu'il a 10 ans – l'année où il a visité le camp du Struthof en Alsace – qu'il devrait un jour, à son tour, témoigner afin que jamais la mémoire ne s'efface. Pour y arriver, pour enfin oser écrire sur le génocide, Desberg devra franchir des étapes. D'abord, il publie en 1990 La 27^e Lettre dessinée par Will qui traite de la montée du

nazisme. Puis ce sera la série Sherman (huit albums entre 2011 et 2018) dessinée par Griffo qui aborde le thème de la spoliation des biens juifs. En 2017, alors qu'il séjourne en Pologne afin de présenter d'autres publications, il franchit les grilles d'Auschwitz. De retour, il ose enfin écrire. Son scénario nous entraîne dans les pas de ce petit garçon à qui la vie souffrirait, et qui croyait que les anges le protégeaient. Un petit garçon qui devient un jeune homme et sera déporté dans l'enfer d'Auschwitz tout en continuant à croire à la protection des anges. Un petit garçon dont l'anonymat permet de ne pas suivre seulement son histoire, mais de témoigner de la souffrance de millions. Superbement dessinés par Emilio Van der Zuiden, les traits sont efficaces,

cessivement des points de vue belge et congolais. Un essai photographique, une chronologie et des cartes complètent l'ouvrage. Compilation la plus récente des connaissances en la matière, celui-ci pourrait aisément servir de base à la réalisation de référentiels de qualité pour l'enseignement de l'histoire de la colonisation du Congo. Ses différentes contributions suscitent l'intérêt et la réflexion, sans doute parfois le débat, et constituent pour le lecteur autant d'invitations à aller plus loin. (ac)

Idesbald Goddeeris, Amandine Lauro et Guy Vanhempsche (dir.), «Le Congo colonial. Une histoire en questions», Waterloo, Renaissance du Livre, 463 pages. Prix: 30 euros



dépouillés et magnifiquement colorés en pastels et dégradés (Fabien Alquier à la coloration), l'album se construit couche après couche, n'omettant rien, n'éludant aucune question. Un récit qui accroche, nous entraîne, nous émeut, nous fait ressentir l'impossible jusqu'à nous offrir, dans une sorte de postface contemporaine, une lueur d'espoir. (ald)



Stephen Desberg et Emilio Van der Zuiden, «Les Anges d'Auschwitz», Genève-Paris, Paquet, 80 pages. Prix: 16 euros



Retour à la vie sans algorithmes

Nous sommes en 2062 quand survient l'effacement mondial des données numériques. Auparavant, bien des étapes avaient jalonné les évolutions technologiques et politiques qui nous séparent de cette date. Les institutions politiques nationales ont disparu, et dès 2036, les pays membres de l'Europe «numérique» sont devenus des provinces. L'agence numérique, créée en 2026, a conduit en 2042 à une régulation de la fabrique législative par l'intelligence artificielle... Ce sont ces quelques décennies que Virginie Tournay se propose de nous décrire dans un récit où les projections scientifiques se mêlent aux considérations politiques. L'auteure française est à la fois biologiste et politologue. Elle a déjà contribué à de nombreuses réflexions sur les rapports entre les sciences et la société, et son recours à la fiction pour dépeindre un futur possible ne s'éloigne pas de ce qui est raisonnablement envisageable.

«Que fait-on avec un contenu figé sur un support encombrant? Les gens ne peuvent pas savoir de quoi ils seront curieux s'ils ne reçoivent pas de données personnalisées!» Comme l'illustre cet extrait d'un dialogue sur l'utilité des livres, l'auteure nous propose de savoureux échanges au sein de la commission de l'intelligence artificielle de l'Assemblée nationale. En 2025, les députés y sont certes classés par sensibilité politique, mais ce critère est loin d'être le seul à les définir. On n'hésite donc pas à décliner son genre, qui ne saurait bien sûr se résumer à homme ou femme. On affiche, outre ses préférences sexuelles et son régime matrimonial, ses origines, ses choix alimentaires et ses options environnementales. En fait, on laura compris, la démarcation entre le privé et le public n'a plus de sens dans ce monde-là. Entre science-fiction et prospective politique, le mérite de ce livre consiste à nous offrir aussi une fable philosophique. Quelle humanité voulons-nous, préparons-nous? Saurons-nous conjurer le pire, voire envisager le meilleur? Il y a là matière à de riches réflexions. (phf)



Virginie Tournay, «Civilisation 0.0», Paris, Glyphe, 2019, 220 pages. Prix: 15 euros

Les leçons de Lasthénie

Par Baptiste Coppens
Philosophe



Antique et beau, tel est le plus vieux et le plus enthousiasmant des métiers du monde, celui de péripatéticienne. Se promenant dans les allées du savoir, goûtant toutes les saveurs de la vérité comme du réel, instruisant autrui et s'éduquant par là même, Lasthénie de Mantinée avance avec grâce dans les jardins de l'Académie et, puisqu'elle professe, sans craie, elle crée.

Philosophe et disciple de Platon, elle ne sait que trop bien que l'école doit être ouverte aux femmes, elle qui dut se déguiser en homme pour y pouvoir assister. Elle prodigue donc ses connaissances comme on offre du plaisir, inventant de nouveaux possibles. Loin d'être une science, l'enseignement – cet art qui donne l'appétit de la science –, elle le brade: à l'Académie, conforme en cela en leçons gracieuses de Socrate, apprendre y est gratuit; l'on demande juste aux étudiants de subvenir à leurs besoins. De toute façon, la vérité est cadeau: l'excellence demeure impayable.

À l'époque, autrement dit au IV^e siècle avant Jésus-Christ, il y avait déjà différents réseaux d'enseignement, semble-t-il... Après,

cela reste une affaire de préférences: si vous aimiez la dissection des grenouilles, le Lycée était fait pour vous; si, au contraire, vous ne vous sépariez jamais de vos règle et compas, votre place de géomètre était toute trouvée à l'Académie. L'école platonicienne, tout comme sa concurrente aristotélicienne, le Lycée, tiendra trois siècles: sans subir de réformes excessives, elles se seront maintenues pourtant dans le temps. Non sans raison. Au Lycée, on prend ses repas ensemble; Aristote ne cesse de louer le bénéfice que les citoyens retirent de communes agapes, démontrant la supériorité des constitutions de Sparte ou de la Crète sur ce point, vu que les gens y cassent la croûte en groupe plus souvent qu'ailleurs. Loin des réseaux sociaux, la philosophie a depuis longtemps promu le resto social, histoire de «team-builder» les communautés.

L'école qu'on veut dans l'avenir ne devrait-elle pas ressembler à ce qu'elle a parfois été: diverse, mixte, conviviale, durable (et ce, dans le temps, mais aussi dans le respect de la nature), gratuite ou presque, suscitant l'éveil et les vocations? 





Pompes Funèbres Générales de Belgique s.a

Entreprise familiale depuis 1875 TIELEMANS - RAULIER - DELRIEU

Chaussée d'Alsemberg 19 - 1060 BRUXELLES
Tél : 02/537.05.64. - pfgb.brussels@gmail.com

Funérailles Wyns

Transferts,
Funérailles, Crémations,
Assurances décès,
Contrats personnalisés

24h/24h

Tél : 02 538 15 60
GSM : 0477 28 76 26

Rue aux Laines 89
1000 Bruxelles
(près de St Pierre Et Bordet)

Contact : Dominique Peeren



SOCIETE BELGE POUR LA CREMATION

Association sans but lucratif

Fondée en 1906

Seuls, au service du public,
nous défendons la dignité de l'idéal
crématiste. Faites-vous membre
Assistance, complète
et désintéressée

DOCUMENTATION GRATUITE
SUR DEMANDE ET SANS
ENGAGEMENT

Boulevard Maurice Lemonnier, 1
1000 Bruxelles
02 513 03 96

annonces

Parade, émissions, livre... les bonnes énergies



Vivre, réfléchir, construire ensemble aujourd’hui pour demain

Les 3 et 4 octobre 2020 | 11h-17h | Par les Sérésiennes et Sérésiens, Place Kuborn à Seraing

www.fierisfeerries.be
facebook.com/FierisFeerries



ESPACE de libertés

Éditeur responsable

Benoît Van der Meerschen

Directeur de la publication

Hervé Parmentier

Rédactrice en chef

Sandra Evrard

Secrétaire de rédaction

Amélie Dogot

Production

Fabienne Sergoynne

Illustrations

Cost

Graphisme

YEBOgraphics

Imprimeur

Kliemo

Fondateur

Jean Schouters

Abonnement

10 numéros

Ne paraît pas en juillet - août

Belgique : 20 € • Étranger : 32 €
par virement au compte du CAL :

IBAN : BE16 2100 6247 9974

BIC : GEBABEBB

TVA : BE 0409 110 069

ISSN : 0775-2768

Centre d’Action Laïque

Campus de la Plaine ULB, CP 236

Boulevard de la Plaine

1050 Bruxelles

Tél : 02 627 68 68 • Fax : 02 627 68 01

E-mail : fabienne.sergoynne@laicite.net
www.laicite.be

Avec l'appui de l'Administration générale de la Recherche scientifique - Service général du pilotage du système éducatif - Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le Centre d’Action Laïque s’engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté par le Parlement européen le 14 avril 2016 (règlement n° 2016/798). Plus d’infos : www.laicite.be/vi-privee



LES RENDEZ-VOUS RADIO ET TÉLÉ DE LA LAÏCITÉ

www.libresensembles.be

*libres,
ensemble*

29
AOÛ

Radio | à 20h sur *La Première*
Blocage de la loi IVG : un déni de démocratie ?

01
SEP

Télévision | en fin de soirée sur *La Une*
Une maison pour les droits humains
Rediffusion : 07/09 à 23h45 sur *La Trois*

05
SEP

Radio | à 20h sur *La Première*
Résister au désastre
Entretien avec Isabelle Stengers

06
SEP

Télévision | à 9h20 sur *La Une*
Maisons de repos : comment éviter une 2^e crise humanitaire ?
Rediffusion : 09/09 à 23h45 sur *La Trois* | 12/09 à 10h30 sur *La Une*

12
SEP

Radio | à 20h sur *La Première*
La crise du covid-19, un ultime avertissement
Entretien avec Olivier De Schutter

15
SEP

Télévision | en fin de soirée sur *La Une*
Bracelet électronique, une fausse alternative ?
Rediffusion : 21/09 à 23h45 sur *La Trois*

19
SEP

Radio | à 20h sur *La Première*
L'école, lieu de tous les défis
Entretien avec Caroline Désir

20
SEP

Télévision | à 9h20 sur *La Une*
Décoloniser l'enseignement
Rediffusion : 23/09 à 23h45 sur *La Trois* | 26/09 à 10h30 sur *La Une*

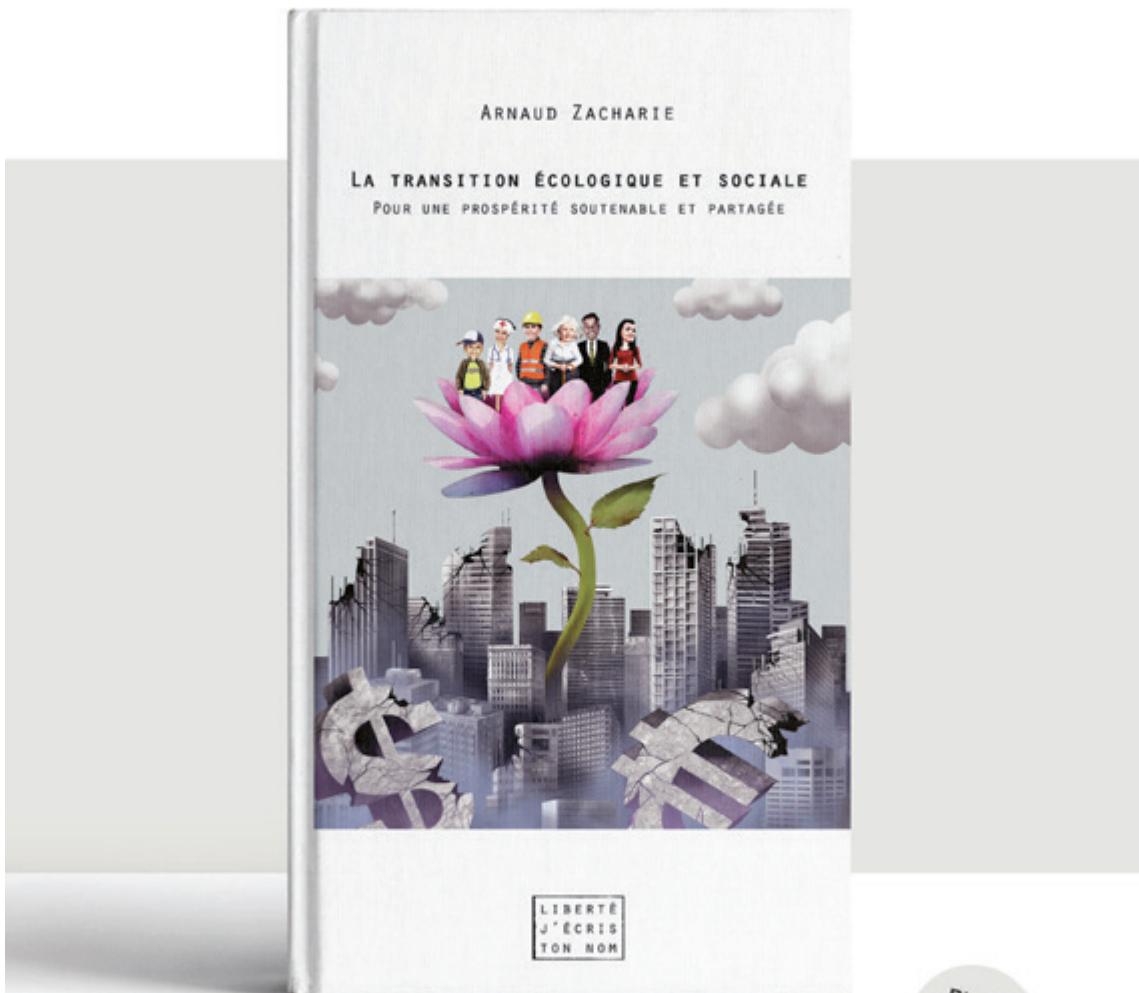
26
SEP

Radio | à 20h sur *La Première*
Victimes de violences sexuelles : enfin une prise en charge



libres, ensemble

LIBERTÉ
J'ÉCRIS
TON NOM



10€ l'exemplaire

En vente directe au Centre d'Action Laïque, sur commande via la librairie en ligne www.laicite.be/publications
ou par virement sur le compte du CAL : IBAN BE16 2100 6247 9974 (frais de port : 2,37 €)
Contact : 02 627 68 11 - cal@laicite.net

Bientôt
disponible
en e-Pub
à 5 €

